Numéro Québec, de minute: ω H janvier 10,921 1984.

CONDOMINIUM DOMAINE FRANCOIS DE LAVAL phose

DECLARATION

DE

COPROPRIETE

par

SHI CONSTRUCTIONS 'n JACQUES Ħ **D** PERREAULT INC.

Enregistrée ۵, Québec

le ler février 1984

sous le numéro 1,102,734

Me CLAUDE ROBITAILLE, Notaire

COTE, TASCHEREAU, WRIGHT, ROBITAILLE

Notaires e t conseillers juridiques

Centre Bois-Fontaine 880, Chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) GlS 2L1 Tél.: (418) 688-9375 suite 750

DECLARATION DE COPROPRIETE

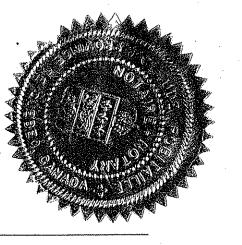
CONDOMINIUM DOMAINE FRANCOIS DE LAVAL 1

TABLE DES MATIERES

			٠.						-						٠	СНА
•	•	7.							•		ហ	4.	ω	2.		CHAPITRES
CONDITIONS D'UTILISATION DES PARTIES COMMUNES A USA-	CONDITIONS D'UTILISATION DES PARTIES COMMUNES A USA-	QUOTE-PART DANS LES PARTIES COMMUNES, CONTRIBU- TIONS AUX DEPENSES COMMUNES ET DROIT DE VOTE 9	6.2.1 Parties exclusives d'habita- tion: 6.2.2 Parties exclusives de sta- tionnement:	6.2 Parties exclusives:	6.1.3.2.2 fenêtres et portes 6.1.3.2.3 balcon 6.1.3.2.4 patio 6.1.3.2.5 cases de rangement	6.1.3.2 parties communes à usage exclusif 6.1.3.2.1 espace de stationne-	6.1.1 désignation cadastrale 6.1.2 bornes des parties communes 6.1.3 énumération 6.1.3.1 parties communes en général	6.1 Parties communes: 4	DESIGNATION4	5.1 Description:	DESCRIPTION ET DESTINATION DE L'IMMEUBLE 4	DENONCIATION DES PRIVILEGES, HYPOTHEQUES ET DE SER- VITUDES	ETABLISSEMENT DE COPROPRIETE	DEFINITIONS	HISTORIQUE	PAGES
			•													

	32	TE, INDEMNISATION ET DEDOMMA	15.
	3 30	5 Fiduciaire pour fins d'assuran 6 Produits d'assurance	
	26 28 29	14.2 Clauses et avenants spéciaux 14.3 Dispositions générales 14.4 Assurance par le copropriétaire	
	25	14.1 Couvertures obligatoires 14.1.1 Incendie et autres risques. 14.1.2 Responsabilité publique 14.1.3 Bouilloires et Machineries	
	25		14 •
	24	DOMMAGES	H W
	23	ENTRETIEN ET REPARATION	12.
	23	11.9 Droits des créanciers hypothécaires	
	22	.8 Examen d	
	22	6 SO	
٠	21	lité	
	21	11.2.2 Budget 11.4 Ajustement au cas d'aliénation	
	19	élèvement c nses et cha	
ű.	Ľ Ø	ition et énumération	
	18	DEPENSES COMMUNES	<u></u>
	17	10.2 Conditions d,utilisation des parties exclusives de stationnement	
	4	10.1 Conditions d'utilisation des parties exclusives d'habitation	
	14	CONDITIONS D'UTILISATION DES PARTIES EXCLUSIVES D'HABITATION ET DE STATIONNEMENT	10.
	L	GE EXCLUSIF	

16.	EXPROPRIATION	ယ
17.	LES ADMINISTRATEURS	ω ω
	17.5 Election, terme, éligibilité	Ω 4
	17.6 Démission et remplacement	3
	17.7 Officiers	35
	17.8 Assemblées des administrateurs	36
	17.9 Obligations et devoirs	36
	17.10 Attributions et pouvoirs	38
	17.11 Responsabilités et immunité des administrateurs	39
	17.12 Année financière	40
18.	L'ASSEMBLEE DES COPROPRIETAIRES	40
	18.1 Catégories d'assemblées	40
	18.2 Convocation	40
	18.3 Tenue des assemblées générales	42
	18.4 Voix et majorité et quorum	43
	18.5 Dispositions communes	45
	18.6 Vote des créanciers hypothécai- res et détenteurs de votes	45
	18.7 Décisions extraordinaires	45
19.	ADMINISTRATION ET REGLES GENERALES	47
20.	FIN DE COPROPRIETE	50
21.	INTERVENTION	50



L'AN MI QUATRE, X ወ NEUF ťΚ ent መ CENT e t nn QUATRE-VINGT-janvier.

en ınod Devan rant Me CLAUDE ROBITAILLE, ir la Province de Québec, la ville de Québec, souss exerçant ĸ

COMPARAIT

ayant son s Québec, au représentée compagnie, présentes d'administr décembre 19 vigueur, do annexé à 1 reconnu vė mandataire "sentes en vertu d'u "administration de ladit lécembre 1983, non ' igueur, dont nnexé ec, au r ésentée véri INC. siège numér ble T (P corporat social ro 2727, F Monsieur de ladite con révoquée extrait ce SHI notaire : CONSTRUCTIONS d'une recovince aux control dument autorisé aux fins une résolution du conite corporation, en date de quée ni amendée et toujourite certifié conforme demonée présentes après avoir yné pour identification par soussigné. ä ement JACQUES constitu Province te 300, e 300, ici
de ladite
ux fins des
du conseil
n date du 15
toujours en
rme demeure
avoir été
ation par le itué $\sigma \circ \Delta$

C; aprè (n appel Ф` Ф no Ξ ** #1 #1 DECLARANT"
COMPARANT"

ITRE

HISTORIQUE

- connue et QUARANTE-TH paroisse de Sainte-Foy, err 1.1 CT CO située en la vi t désignée com -TROIS (643) du de Sainte-Foy, oy, division d'e de Ľе compar a vil comparant a acquis une éte ville de Ste-Foy, ma comme étant le lot s du cadastre officiel roy, municipalité de la v d'enregistrement de Quél Québec. étendue de maintenant SIX CENT l pour la Ville de étendue
- eté ajou 2174b artie ciel bure 1983 part Cett oute du Cc ie du lo ie opéra' llement enr six
 ement au
 ivil du Ba.
 634 et le lot
 cion cadastrale
 aux archives du
 nregistrement d Code Confiction x cent quaran
 aux disposit
 Bas-Canada
 lot 635 qu
 ale a été e
 du service
 de Québec, qui cante-t enregistrée e du cadast , le 17 nc sont tr remplace sont arti cadastre 17 novem 1. T. (6. (643) a l'article lace une annulés. se offinovembr Ω ወ 🗆
- portait sur l
 Me Jean-Marc
 dont copie a
 d'enregistrem
 le numéro 1,0 ur les lot arc Trotti e a été er trement de 1,022,947 titre lots 634 ktier, r enregis de Quél 947. a det 34 et nota istré et 635 otaire, rée ar 35 35 le 6 octobre bureau de la di 7 octobre 1983, Let Te ion a ét Ω comparant ssé devant ore 1983, divisiones
- 下るる ı. art tie 176; eptembre des lot: lots Les lots ots 174-2, 1 e opération 1983. 634 174-634 et 174-2-1 cadasti rale 176-Ø 15 été .emp nplacent 176-4, effectu tent une 1, 176-5 ctuée le

sub 217 Vic 193 \vdash \bullet \circ \circ du du <. Û Code cada: (D) Ŋ confi le Ci lastr formément ivil et de re les 10 O> pos. jan aux 4 D. H+ C Ō H H sogs P 1969 rt a Z ž remei о e 2 7 au u sei a よ C ļ...) " a HT Pe

- été 1'art ment les d derni deux sub icl ΨĽ ന ന Ω_{i} livis 217 ervi ಸರ್ 7isé 175 Vic emi de du S Le confo conformément conformément code Civil e lu cadastre le et le 10 l e 1, 176-4 et
 aux disposi
 et déposés r
 e 12 septembre
 janvier 1969 لسن re re 4 76. 10. 19 68 pour 76-5 ions ipect lveont de
- i c ල <u>ග</u> wb 0 to 1 **CT** • re 'n μ. <u>Ω</u>, 1-0 **|---|** ထ် ထ 7 なる Le var O O γ₀ ⊢ 0 0 0 件 Ü Qι O H 4 0 Ω. H- 10 5 0 4 17 e-耳ら fon. ~ p. ct Ø par en < rt 9 0 ыe ĠΩ, K C
- ter des ci-Foy 1.8 crain crapt après io m വ ന ct D 4 Q bâtiment complète qui port ville de te le Sain O. comp à v appa: nparant a fa vocation re apparaît au le numéro Φ T. ΛO O D it ST 27 éri ident chapi iger sur tielle d itre ci Chemin dont ng Sa in dit la (5)
- pré aut K G 1.9 sent 20 89. C du. am ת ש O H-S Le OrDi C+ 1-ውነተ oc ôc 3 4 iment upé p RB Q₁ -Ð Ş QJ / 10 O D ည် ည **⊢-**∙ ω H A ወ ወ Ω. Q. O 10 C v
- quarante-Code Civi dépôt d'u chacune de communes sont plus présentes ite iv Sn vil, 0 Ŋ nn 70 amplement ois , a f plan parties numéro (64: (64: ties err s exclusives cadastral qu t décrits au r la suite 3) conformé l'objet d' d'un livre némen qui au ch Ø de de susdit lot six c
 t aux dispositions
 subdivision et
 renvoi attribuant
 e même qu'aux part
 les identifie et
 hapitre six (6) 4 Ø gu de **р**. O np Tu 0 H- 0 0' C

CHAPITRE

\mathbb{H} SNOILI

- 40 an expr Ø S <u>ب.</u> ons n S ri Od < □ ır l 7ant ന സ ũ fins 7 മ -10S G a d és H D Ju. 6+ O യ ശ ct > le: ion Ś mo su H- C+ I O
- une part clusive indivis parties parties suivant 2.1.1 "fraction d tie exclusive d'habi de stationnement et dans les parties co exclusives et l'usa communes à usage les termes de la pr lve d'habitation ou une l nement et la quote-part d' parties communes afférent s et l'usage exclusif de usage exclusif tel de de la présente déclaration arat ne pari rt des rentes de ce qu'at (+ يΩ ،سز त्त्र व्याप्त क ce 0 gn. \vdash \bullet rt 🔀 0 0 0 cm
- parcelle construit publique ou de parcelle e aux espa plusieurs e n'est pa ct 2 Œ de une 2 4 D er S S Ø voie crain voie ហ bât bât commun sur carossable re de stationnement timents et vic nicipalisée. ದ್ accès ಸ್ತ ⋖ 6 240 Φ laque Liant extéri dé sign elle la leur 0 Ω est voie d'un
- õ なる Ø • n H sag Ø od വ H a d a D. Ť uo: in a tra аче н. O. K K ന ന an († = un d Ø. n. Ø gne gn Ω Φ TI

de ter ou plu mé de cents pourra aux pré terrain commun plusieurs bâti de l'immeuble ts sur lesc rra ériger présentes. lesque ger des commun perm s bâtiments CHI Ø permettant ermettant de jo nts construits -après désigné iment comparant ents simila joindre 's sur l es sur et 8 8 8 de e e à pieds d l'ensemble œ, 201 ceux adja à ériger c celui décri deux e for adja-02 it no

est synonyme ΩH 4 " partie appartement exclusive d'habitation

22

désigne un esp cependant, les portant les nu inclusivement, rangement. espace es parties numéros de ហ comprennent വ് stationnement cadas exclusives de adastre 643-Aexclusiv plus de gour une ol St Ø rt un véhicule שי ל נ véhicule; tionnement 643-A-43 O

CHAPITRE

ETABLISSEMENT EG COPROPRIETE

- vince de Québ déclaration. l'habitation 3.1 claration au l'immeuble c copropriété articles 441 vince de Qué 441 (B) Québec Le déclarant établi aux fins d'y assujettir e ci-dessus décrit aux di té des immenhiaux pec et selon les La destination résidentielle. (B) et et t suivants selon les établit la présente jettir la propriété ux dispositions de déclaration selon du Code Civil de la p dispositions de ce la personation de cet immeuble du a pro-cette e est de de la les rt O
- ident COIS | blée | te. 3.2 Lifiée DE LA des LAVAL 1 AVAL 1 " ou sou copropriétaires = Ha nom prése nom de sous ente le " | pourra tout e copropriété CONDOMINIUM I autre nom té peut par que l'assem-la suiêtre FRAN-

CHAPITRE 4

DENONCIATION DES DE PRIVILEGES SERVITUDES POTHEQUES

- comparant
 l'acte re 4.1 immeuble immeuble est c comparant par l'acte relaté "INTERVENTION La celle la au, n D long e garant: Caisse présent seule au hypothèque Lissant le p Populaire chapitre acte ıd vingt affectant rêt conser Ste-Ursul consent. Ursule ው ተ nn ledi i a dans (21) au
- meubl (D) Aucun privilège n. affect O ledi ct İ
- de même qu' tout tel qu servitudes 4.3
 est sujet
 voiture po
 haut décri sera Trottier rdo: passé o assé devant enregistré pour crit (qu'établi notaire)83, sous r communi dont une une servitude avant servitude li dans deu М Ф L'immeuble un aut et le iquer (Claude a été passé de a été passé de et enregistré à e numéro 1,092,823 Claude Robitaille, du de passage à pieds lu chemin public au lots contigus et vi ď Ciaqueduc haut tes d'établissement d'établissement décrit e à pi Québec, et l'a notaire Q. vice-ve égoût joui lot 1ot autre Ø Q Ξ et en isa 1e de 4 D D •

au maint balcons, directe o zuz nn O le dinti no n ou patios dé en plusieurs 061 léclarant en des .ique 4 et de Par c crée le portes, autres terrasses l'un des] 1e Q lots ñ des Ś Ø tination du servitudes fenêtres, lots pouvant pts ci-de e S père de fa-nécessaires ouvertures, donner vue sus ner vue décrits

1.5 Mitoyenneté:

tous part gros oeuvr murs excl 4.5.1 séparant xclusives re seront mi des u communes itoyens. H l est exp еt pressément exclusives non compris stipul d'a dans ılė que autres dans le

CHAPITRE 5

DESCRIPTION ET DESTINATION DE L'IMMEUBLE

5.1 Description:

sous-sol, comprenant quarante-quatre (44) rieur au sous-sol, rangement au sous-sol, rangement au sous-sol xième étage (niveau 2 troisième étage (niveau quatrième étage (n de stationnement extévingt- huit (28) espa gale appara lequel se t trottoirs, d'accès pri derniers courant exclusives rs, une privée espaces es dont h __a propriété
__t ci-haut, est
trouvent, o'''
une ~'' ct pi Iau sous-sol,
e (niveau 200), deux car
étage (niveau 300), deux
étage (niveau 400), п huit douze (: huit (8) ge (niveau extérieur espaces , outre l'amenag ée piétonnière, édifice de quat lifice de quatre quarante-huit(48 espaces de stationnement quarante-trois (43) case une case do ... (12)riété dont la dés est formée du re l'aménagement sont de rus sont deux st), et enfin laquelle sor stationnement cases snarnod une cadastrés cases rangmenet au : désignation
du terrain
ent paysager,
e partie de
(4) étages enfin sont de de gement au rangement de ces s parties prise de une cases ne aire aménagés inté-inté-s de deu-ወተ lé-sur des voie un

5.2 Destination

gements tion. 5.2.1 servira exclusivement L'édifice de quar à ante-des huit (48) lo-d'habita-

CHAPITRE

DESIGNATION

1 Parties communes:

g

6.1.1 Désignation cadastrale

de to tous us les comme Les parties c copropriétaires, suit, savoir: communes, propriété sont connues et dési-

municipali d'enreciet lot du enregistrement cadas 0 iginair r i i d 6.1.1.1 Les ire six cent officiel pou Ø١ de Québec. pour Les Ville quarante-i ur la paro subdivisions divisions UN et ante-trois (643-paroisse de Sa de Ste-Foy, Sai 3-1, 643-2) Sainte-Foy, division DEUX du 2)

.1.2 Bornes des parties communes:

bureau renvo c amplement oi et pla nplement décrites et et plans cadastr d'enregistrement de Les bornes aux des partie démontrée aux, offici Québec es iels es commun au liv: dépos jul. 600 Ŋ de au

5.1.3 Enumération:

limit suit: ar er et t tant pas par la généralit **@**√ct ies de ties exclusives et ce qui précède not e et amment de ce sans qui

6.1.3.1 parties communes en général:

l'ascenseur, la sa que, la salle où salle du système de rangement serv délégués, le ve corridors, escali bâtiment, les pla tement visible), exclusives; e dispositions est affecté à copropriétair communs, 1 de tuyaute lation, de blovision balcons, chauffag pro cad jar d'a rieur espaces jardins d'accès cal: la c pâtiment, les plafonds (à l'exception de leur d'une partie exclusive avec leurs poigne palcons, les patios, les fenêtres, les radiate palcons, les équipements, meubles et les pommuns, les systèmes: de chauffage, d'électe tuyauterie, de plomberie, de gicleurs, de lation, de canalisation, d'alarme incendie, plovision y compris ceux qui traversent les exclusives; en résumé, tout ce qui en l'absolispositions contraires dans la présente décident de la contraire d :omme dins, fond es de : parties sn privée, la de static ውነው le e, so comme par le vestik t servant aux administrate le vestibule, le hall descaliers, l'ascenseur, le ces plafonds (à l'exception des portes communique des plafonds de l'exception de la leur onne res. ée, la toiture, l stationnement e s exclusives, la s la salle où est s où est située l cème de gicleurs lérat Ø trottoirs usage pour le parties Les v. l'entret: acc ΩÃ e is objets signé Sont auexclusives, et entrées, et ien ire tous de D W s automatiques, le administrateurs ou le hall d'entrée pas mobiliers a parties salle de située l' la boite suss ext les pace érieur lle de sol les x parties limitative présente ou d'une iliers à murs de <u>--</u> 65 communes l'entrée eleccion de la vidanges, la local cateurs ou leurs cateurs ou leurs la partie uc s extérieurs, les non cadastrés cour les la] Q 1 gros de] non mécai surf gros oeuvre du de leur revê-lant à l'exté-les poignées, les radiateurs de les appareils d'électricité, ars, de venti-12 Tes. statio zanique pou cée électri communes, absence déclara part: surfac e et en de ca-parties ence de de parcs le voi acqui Ø ation ተ ወ de de

w part Les communes 01 usage exclu-

<u>ო</u>.

cédent de exclusification termes de cédent de central d certa: lf des de la aines per s parties sente de y ayant dr declaration. obsta communes E dro 1e para seront oit agr raphe pré-à l'usage vertu des

6.1.3.2.1 espaces de stationnement

selon les pouvoir d' occupants pas des s cadastrés c circonsta 'attribuer du bâtime comme espaces ent ance 9 parties visiteurs. de certains L'usage ex 2 usage exclusif de certaires stationnement qui ne scries exclusives et et Les administrateurs nde, auront l 0u

sera faite sous forme de bail a teurs au profit de la copropriét conditions seront déterminées pa par règlementation qui devra êtr semblée des copropriétaires. . 2 ba ا برا سا برا C eté; 17 par 1 rec les administra-; la durée et les : les administrateurs ; ratifiée par l'as-Cet 4 Ò at trib jut aion stra-

volontaire fraction de des droits nement. re ou Judicia devra compre ts à l'usage 6.1.3.
judiciaire c
a comprendre exclusif ou 1.3 autre entra de Toute e dispos raîner l espace te aliénation osition d'une la cessation ce de station-

6.1.3.2.2 fenêtres et portes:

clusi: donne met siv ம்ப் ant h des accèi s fenêtres ès de même entrée et Chaque qu. ue copropriétaire auxquelles sa p xquelles sa aux portes sortie de S) partie excl extérieures part Sn р. О exclusive exclu-

6.1.3.2.3 balcon:

clusi accès |--<u>†</u>2 \Box ⊏ balcon Chaque auquel copropriétaire sa partie exclusive Ω l'usage donne ex-

6.1.3.2.4 patio:

a a Sn rt du pat 10 auquel Chaque copropriétaire a 1 sa partie exclusive 'usage donne ex-

6.1.3.2.5 cases de rangement:

à chacun des cinq (5) copror de cases de rangement au sou d'une des cases de rangement troisième et quatrième éta liera l'usage exclusif de la exclusive d'habitation, tant cette derniere n'aura pas stationnement comportant une copropriétaire de chacune de cases devra cependant lais pénétrer dans lesdites ca réparation des équipements trouver. cependant laisser s lesdites cases equipements c Les nt au sous-sol rangement sit ième étages. sif de ladite administra
5) coprorie de Lu tant une de t que cateurs létaires ces étaires qui n -sol, l'usag situées aux es. Cette ite case à communs pour partie exclusive de se de rangement. Le se cinq (5) susa:

les - 3 devront usage administrateurs entretien ou aux cont attribuer
i n'auront pas
sage exclusif
aux deuxième,
attribution entretien pouvant susdites tion tie K

6.2 Parties exclusives:

6.2.1 Parties exclusives d'habitation

me suit, ~ 6.2.1.1 Les p d'habitation, savoir: 9 parties n, sont o connues sives et Q (A) αΩ lestin signée 0 D com-

cent tr sept, c douze, trois, six, de deux ce deux cent cent l cent l deux huit, cent dix, cent cent sept deux Les subdivisions quatre, cent ci quatre, ä deux deux deux cent cent onze; nt cing, cent dix, huit deux cen cinq, deux, deux ent a cent un, ent cent cent onze deux deux cent cent cent cent cent neuf, trois cen cen

643-102 643-108 643-202 643-208 643-302 643-308 643-402 643-408 cadastre municipa d'enreg cent que cent di cent di cent di cent di cent quatre quatre 643-108 643-208 643-308 643-308 qu di ua rudtre cent
latre, quatre
cent sept, quatr
cent dix, quatr
cent dix, quatr
originaire SIX
643-103, 643643-209, 643643-209, 643643-309, 643643-409, 643643-409, 643643-409, 6431ité de la or Q ХĠ **μ.** Ø C e off rement Ó H- 0 () H. W Ö cent Ω pour La Vi le Quél G 643en onze deux cent tre cen re cen CENT -110, -204, -210, -304, -310, -404, 13-410 nu De e la lec |---|-ing, trois
trois
quatre
cinq
ent hu nt onze, QUARANI 643-105, 643-211, 643-211, 643-305, 643-311, 643-311, par de -105 -205 -211 -211 -305 -311 -405 Ó r e S H-K w Ø ent Û quatro Ħ Ø Q Ω ď ent ent ጥ de : dou rois six neuf Ce Sa Ø 000000001 3 trois quatre quatre t six t neuf, douze 543-101, 543-201, 543-201, 643-301, 643-301, 643-401, Foy sio

- sives d'h démontrée officiels de même c chaque pa suit: пБ . ໝູ້ habitat dépose 4 au p1 ex ion spes au an au n d' lusi sont plus re de renvoi au susdit k d'architect usive d'habi bure ecte abita amplemen et tion eau Ø Ť O d'enro sans n est bo p Id an e ū டிர் Õμ eg O. H. Q GK im W D.H. O tes कें तर तर rement ation, Ø comme clu-Φ
- the open éri éto evê Ö ieur etem mar des nent par 7 CT Qu n Id Id 6.2.
 le plan
 lanchers
 plancher
 rie o" consti 2 ~ 0 sou itué st-à-d st-à-d revêter di ipi ace 0 12 H 10 ă Ø 4 Ô اسبا hor e l <u>2</u> ينس. 45 1d zont e an Ha D cce où ît, α Φ in-de de le tui-bé-
- du péj par CH H H eu (D) 13 ተወ em . par lent ⋖ \triangleleft Ø H- 10 Ŋ H-10 **DFO** an 1e \sim 1.2 con): 2 p1 OD Prith ct sur cué . של cace par (le فسا hor a s izo surf ête ac 1 nt al Ω Φ ወላወ su-ichée étant ርተ ወ
- le plan
 intérieu
 (gyproc)
 par la v
 portes
 l'extéri
 ments et eur fi ou e e CO RO ωš Ħ \odot Ø con de is des SCT Ω٠ Φ mur itre Ø ué cadres Ladite pa Stant pan fen var cs compr eplaqué, fenêtres part. gy Firm des ties ON et Φ O S O \Box H O ace nt par le Φ XX Pr le fini rêtres ve Ω eachée plâtre le pl O int (ce D H donnant Q Ö ieur D) (D) te: vêt cop pan ement de ct

6.2.1.3 Enumération:

H- (D ⋖ P. O S E <u>___</u>, Ω **-** 'ত 3 K מו מו ďά H. (D) de tat H. (1) on (T) + • بي ω OF Φ Sans qui <u>_</u> ___ im · . 7 er t a טו മ്മ א סי 4 12 i e ಭ ರು 0 X t 0.0 de 1u-

seul résel insti cabil ne, ét ine al Vγ rt -OO מ Ø **|---1** + 7 re Ω ion 0 4 Hh broyeurs fixtures to s Ditt O en em)ilet P Ø len au an CT O 11 11 aires gui nural est vent (/) ins des on on 었 ct ct o eur porti part les sall commut ie ie Ç 4 5 ns excl robin ФК de de ന ന auque Lusive nets, bains <u> 1</u>a teur Ô cuisi pur d prise <u>1</u>e In 1 e O as ഗ ന (C) Ŝ

de the et int est rev pas ri Id \leftarrow C Q courant nostats plafond ieur ct nu Ø רד מ Ω dan int tous, de applians lans lans \vdash Ð Ø ieurs lqués ou Le cube \exists es es ême , عسرٍ rs in O O < ä \Box Ø que α œ۶ posés Posés Tair 1 ct Ja emen de O CT C en ഗ Ø ab ß s des pla s difféi enfin t enfermé o nte énum Ω 94 rision plan iffére tout ces dans ces nération anche H ŝ ~ ഗ ന dit: mur THE CT 03 H- 03 03 Ø

. 2.2 Parties exclusives de stationnement:

- à des comme fin sui rt W σ ഗ ന ΨO () · O TO Hat H pa en HH 4 ies 7 connue Ø. ന ശ CT. Ω 0.0 ល ល H- C gn 60 O O
- resubdivi QUATRE, z ZERO NEUF ZE, SEIZE ET UN, VI CINQ, VIN TRENTE-QU TRENTE-HU QUARANTE-Subdivisi TROIS (643 A-10, 643 A-20, 643 A-20, 643 A-30, 643 A-30, 643 A-30, 643 A-30, 643 A-105 A-10 A-15 A-20 A-25 A-35 A-35 A-40 cadas munic enr uniç Station

 CINQ, ZERO UN, ZERO D

 CINQ, ZERO SIX, Z

 CINQ, ZERO SIX, Z

 CINQ, ZERO SIX, Z

 CINQ, ZERO SIX, Z

 CINCT, DIX, ONZE, DOUZE, TI

 SEIZE, DIX-SEPT, DIX-HUIT,

 UN, VINGT-DEUX, VINGT-SEPT, VII

 TE, TRENTE ET UN, TRENT'

 TE-QUATRE, TRENTE-CINO

 TE-HUIT, TRENTE-N'

 NTE-DEUX, O'

 NTE-DEUX, O'

 NISION ip vision A c (643-A-01 643-A-11 643-A-16, 643-A-21, 643-A-21, 643-A-26, 643-A-36, 643-A-36, 643-A-36, 643-A-36, 643-A-36, 643-A-641, 643-Aμ. 111 emen E ET UN
 TRENTE-CIN
 RENTE-NEUF
 QUARANTE-T
 du lot orig
 1, 643-A-07
 643-A-12
 643-A-17
 643-A-27
 643-A-27
 643-A-37
 1, 643-A-37 4 Ω_{i} pour La v le Qu É É L É N, TRENTE-DEU
 CINQ, TRENTE-S
 CINQ, TRENTE-S
 UF, QUARANTE,
 E-TROIS, QUARA
 riginaire SIX
 riginaire SIX
 -02, 643-A-03,
 07, 643-A-18,
 12, 643-A-18,
 17, 643-A-28,
 22, 643-A-33,
 32, 643-A-38,
 37, 643-A-38, سر سر വ് വ വ TRENTE ionnement intérieur: les DEUX, ZERO TROIS, ZERO LUIT, ZERO HUIT, TREIZE, QUATORZE, QUIN-IT, DIX-NEUF, VINGT, VINGT-YINGT-HUIT, VINGT-NEUF, VINGT-HUIT, VINGT-NEUF, VINGT-HUIT, VINGT-TRENTE-DEUX, TRENTE-TROIS, TRENTE-SIX, TRENTE-SEPT, UARANTE, QUARANTE ET UN, IS, QUARANTE-QUATRE de la ರ್ಭರ ന മ O O nt Õ O W D TRE ET UN,
 QUARANTE-04, 643-14, 643-14, 643-19, 643-24, 643-24, 643-39, 643-39, 643-< 0 ທ 埘.
- The vision ATR NEUF NEUF NEUF Origin 3-02, 3-07, 5-12) Sion ひょ du enr 1 4 4 6 4 6.2. Ons DIX, mun cad luni ယူထို ZE **က်** က NN ONZE SIX S-03, 3-08, 16astr RO! Statio.

 Statio.

 SERO I

 RO SIX,

 DOUZE (
 CENT C

 643-S

 643-S

 ité (
 Te offi

 ité (UZE de la s T QUARANTE-3-S-04, 643 3-S-09, 643 ficiel pour DEUX, ZERO le la ng ig pour ville mébec. ZERO 1
 SEPT,
 SUBDIVI
 S H S S ည ည Ø éri TRO ZEI <u>ب</u> ကတ COIS ERO Sion (64) BUR ₽-0 b F. C 88 ωωω ZERO
 HUIT,
 S du
 -S-01,
 -S-06,
 -S-11, l D O. - 0 -
- de sta démoni offica et sa statio an 一十十四 0 7 7 s lee ľΩ. $\mu \alpha$ aux lépos limit 6.2. emen ときようの ivres ct ct ca au on 0.53 \Box susd a e Œ١ Ch Q aque comme renvo 0 us bureau e parti ne suit: des ampl i et par sui em pla d• len Ø ans ct ct enre excl വഥ exclusives écrites et cadastraux egistrement lusive de
- T T Da anche aspha <u>L</u>e מ du du const sous-2.l itué sol et par de s par . ω ---C **D** (C) Ø sur 0 nement ace sous d H D D D O erie beton surfa eu $\sigma \sigma \sigma \sigma$

ment par 1 dalle supérieure altitude hauteur colonne Lorsque imi ext Ø Ø đe les le ces] de sous d'air cel 9 béton an s part elle c est l quatre s la suri soixante-d 6.2.2.2.2 constitué e ci-haut t le plan parties c r, la partie située au-de D D les mètres trouvant communes au-dessus du sur communes ace ixmentionnée, constitué pa (4,0 e de sept ace la commune au-dessus sont e hor mèt m.)) par rapport 'asphalte aya tres (77,0 m.) par Pour ace rizon. stat מי constituée une haut alors la pa du infér ionnement le part stat supé ayant stationneeure de la Lionnement Leur infépar borne infé-QJ^ une une une la

blocs commune nement D Cu constitué colonne 0 colonnes ne d'air c ontigue selon usage 9 .2 les de béton, le r d'une partie ou encore la commun 2 w surface i e usage la surface es murs de perclusive de verticale colonne exclusif. .. ي placopl de sta par air des He murs, platre, cationpar ct.

CHAPITRE

QUOTE-PART DANS LES PARTIES COMMUNES CONTRIBUTIONS AUX DEPENSES COMMUNES ET DROIT DE VOTE

- communes. Il doit contribuer aux dépenet possède des droits de vote conformémente déclarant établit que rappor sives. taire des apport valeur pport à votes copropri La proportion contribuera aux que dont il dis des partie celui dans le parties disposera res seront i ci-dessus t que la qu les parties c es exclusives e des valeurs dans laqu dépenses Sn lors de calculés s mentionr laquelle divise sur les aux dépenses conformément à communes quote-part communes des onn suivant ié. S S chaque toute a fraction parties ex une le (t est ies exclu-coproprié-G 0' Ø 1e assemb égale parties communes fraction parties ם Ð nombre semblée e même chaque loi. ω′
- le . ties nombre exclusives ie intégrante de سإ votes **---**Ce zns rapport établ apparaîssent ur le tablea Φ La cableau sente (établi nod suivant déclarat en chacune pourcentage de qui W par-fait et

Parties exclusives d'habitation:

110	107	106	102	Numéro d'appartement:
	643-107 643-108 643-109	643-105 643-106	3-10	Numé de 1
1.5215	1.9509 1.8033	1.0003 2.0165 2.0329	1.9673 1.5050	rib es
59.5	55.0 50.5	62.0		
				101

643-A-01 643-A-02 643-A-03 643-A-05 643-A-05 643-A-07 643-A-10 643-A-11 643-A-11 643-A-13 643-A-13 643-A-15 643-A-17	Numéro de lot		2002 2002 2003 2003 2004 2004 2003 2004 2004
0.1633 0.1633 0.1633 0.1633 0.1633 0.1633 0.1633 0.1633 0.1633 0.1633 0.1633 0.1633 0.1633 0.1633 0.1633 0.1633	s 1	7.1.1.2 Parties ment int	643-201 643-202 643-202 643-203 643-203 643-203 643-203 643-205 643
	es parties com- tions aux dé-	exclusives de térieur:	1.8197 1.9558 1.9017 2.0329 2.0493 1.8853 1.96722 1.98361 1.9509 1.9509 1.9509 1.7214 2.0657 2.0821 1.7378 2.0657 2.0657 2.0657 2.0657 2.0657
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	Nombre de votes	stationne-	

		000	ហហប							639					•		444	AAA	434
			י טונ		•					ו נו נו	بهد سۇلسۇل	\ O () TH C	֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֡֓֓֓֓֓֡֓֓֡֓֓֡֓֡	, w
····	í		л JT UT U	.*					~ ~ ~	א נא נג	ه ه سرسرن	000				v	2 W K	ÀÀÀ	باتبات
			ហេប							ו נו נ	• • 		•			•	37	֝֝֝֟֝֝֝֝֝֝֝֝֝֝֝֝֝֝֝֝֝֝֝֝֝ ֓֓֞֞֞֞֞֞֞֞֞֞֞֞	ب س د
			n Un						~ ~~	u (u)							, ω 3	×	ı ω
			ហ ប						~ ~	wu	- ·	<u>ص د</u>					υ υ 4	ÀÀ	Ψ
		•	i ii Ui							ىن د	e J juni	· ~					ν ν Ν		ıω
	•	•	· UI	4					_	w	·	0					رب ب	Ä	w
		•	υı						_	w	e Jumi	0				•	30	Ž	Ψ
		•	Çī						_	w	• }	0					29	Ž	ω
			ហ						_	w		0					28	Ä	ယှ
		•	υī						_	ω	• 	0					27	À	φ
		٠.	ហ		*				_	ω	• #	0		•			9	Ä	Ψ
		•	υı				. •	,		w	-	0					25	Ä	Ψ
****		٠	G							ω	• 	0					24	P	Ψ
******			ψı							w	• 	0					23	P	Ψ
*******		•	Çī						_	w	1	0					22	Ä	Ψ
		•	G							ω	• 	0					21	A	Ś
		•.	Ç				,			w	<u>-</u>	0					20	P	Ϋ
			G						_	w	* 1	0					19	A	Ψ
-		•	; (1		(

7.1.1.3 Parties exclusives de stationnement extérieur:

643-S-12	643-S-11	643-S-10	643-S-09	643-S-08	643-S-07	643-S-06	643-S-05	643-S-04	643-S-03	643-S-02	643-S-01	com	Numéro de Quote
0.0495	0.0495	0.0495	0.0495	0.0495	0.0495	0.0495	0.0495	0.0495	0.0495	0.0495	0.0495	mmunes:	te-part dans les parties commu- et contributions aux dépenses
1.5	1.5	1.5	1.5 5	1.5	₩ 5	1.5	1.5	1.5	1.5	<u>⊢</u> .5	1.5		Nombre de votes

CHAPITRE 8

PARTIES COMMUNES A USAGE COMMUN

8.1
Civil, à la la l'assemblée (
priétaires au munes à "
ge " ge s entier Sujet aux dispositions du Code à la présente déclaration et aux règlements de blée des copropriétaires, chacun des coprores aura l'entière jouissance des parties comusage commun de l'immeuble pour en faire usan les fins auxquelles elles sont destinées ne faisant pas obstacle à l'exercice complet er du même droit par les autres copropriétai-

Φ Ø Œ \leftarrow suj et aux limitations ci-énoncées

α N CECI EXPOSE:

H H H es de 8.2.1 Aucu ailleurs que d stationnement. Aucun dans réhicul les vo voies moteur r s d'accès ne Ф С devra

Or CI

- parat dans ion les ou aucun parties 8.2 Ŋ communes Il ne peut ajustement ወላ ወን tre des effectué a aucune ré-es moteurs (O)
- voies d'acc tre obstrué trée, la s exclusives nement extérieur ou de tou nes; ces dits endroits dev raisonnablement en tenant tranquilité des autres col 8.2. es d'accès obstrués r extérieur es dits end sort no ni . е<u></u>† qu W utilisés à e ou la comm u bâtiment, Le trottoi toutes a copropriétaires commun ω′ stroirs, pas service, ne à d'autres mmunication , soit des a autres de plus passages que que c des parties confort res. ne es commu-utilisés et de la entr . ಇಲ್ಲ part ationl'en-୪.୦ ୪.୦.୦ р Ф Ś

All delights the second

- corridors, communes de qu'à cette ou autre ob passage. En ces dits en destinés à la te fin et aucun objet mobilie Enfin rien ne endroits. 8.2. 4 mobilier Les s vestibules, hall d'entrée, et autres endroits des parties a circulation ne seront utilisés un carosse, bicyclette, paquet ier ne devra en obstruer le e devra être jeté ou secoué dans r ne devra
- administrateurs ou de leur copropriétaire n'aura accès à qui pourra être utilisée à une le concierge ou autre personne tretien de l'immeuble ou à tout au fonctionnement de l'immeuble l'immeuble. personne une toutes consentement écr représentant, à toute partie ne époque ou l'au ne autorisée, pou outes autres fins fins : écr iautre, puservant commune des
- ra, coupera, changers propriété constitual cluant les pelouses, fleurs, les plates-bi placera de chaises, les pelouses de façon la pousse normale ou sans l'autorisation pelouses, les arbres, pelouses, les arbres, se même même des tables ou chaises, des s de façon à æ constituant 2.6 ou Aucune u nuire écrite ou le personne ne bri lu salira quelque l'aménagement p tables ou autres objets sur l'endommager, à en empêcher lre au travail d'entretien, te des administrateurs. même ES B aucune brisera, d que partie paysager, arbustes, personn objets sonne détrui-e de la in-les ne
- aucun endroi animal it des p part è domestique ne rties communes. Aucun animal sera et. gardé en particulier à quelque
- périssables odeurs ne po parties comm ible, communes pourra 20 ф. 2 le matières i susceptibles ra être fait treposage de c inflammables, s de dégager t à quelque charbon de explosives, de mauvaises endroit des explosives 00
- ct ente Φ r a ,2.9) a érig Aucune Jée, pl placée ist truction gardée o n O 0 U 1 2 5 tructure e ou

1 e 25 Û parties ssemblée des cop unes, sans autor copropriétaires. isation pré alable αe

- ne sera de corde de gymna haies, sation] sera corde 8.2.10
 a employé po
 de à linge,
 nastique, je
 jardins ou
 préalable d rhod jeux Aucun endroit des pour l'installation incinérateur, poube eux, clôtures ou au autres plantations, de l'assemblée des c autres poubelles, maintien
 maintien
 dutres, équipement
 autres barrières,
 s, sans l'autoricopropriétaires.
 e radio autres
- vision o destiné endroit ait été copropri 8.2.11 Aucune antenne (
 ou de télécommunication, to
 é à celle-ci, ne sera ir
 t des parties communes sans c
 é approuvée au préalable
 riétaires. ns que tour ou accessoire installé à quelque s que l'installation par l'assemblée des
- blicité de endroit da écrite pré empêcher l tions quettes munes qui é de quelque sorte ne sera ir t dans les parties communes préalable des administrateur er le déclarant de compléter qui lui appartiennent et de n N 12 Aucune de compléter la lennent et de maines dans enseigne ou aff ne sera installé maintenir sans les Ceci ne des Ceci parties autor: iche des quelque risation de devant fracma-com--nd
- transporté entrées; e règles édi et dict 9,5 dans susceptible de causer un dommage ne lans les corridors, les vestibules et les déménagements se feront suivant ées par les administrateurs. L Aucun objet qui de causer qui serait désagréable sera les les
- employer i visiteurs par les ad les espaces de s à moins d'en administrateurs $^{\infty}$, N 14 Aucun de avo stat. copropriétaire ne ationnement réservé rété autorisé par par pourr, ourra aux écrit

CHAPITRE 9

CONDITIONS U TU. LISATION DES PARTIES USAGE EXCLUSIF COMMUNES

- 60 H 0 e 0 e cette déci l'assemble ictés: te. Suje léclaration lée des et on aux stipulations n et aux décisions copropriétaires qu qui ďu pour P 7 Cod ode Civil, règlements rront être
- changer toiles patio tuer prim en plancher er une nuisance imes d'assuranceplus, e don: 0 L bon sera fait éliminer nuisance 'apparence tapis qui sera fait p 9.1.1 Chay entretien et il a l'usage rence ni l chaque copropriétaire devritien et la propreté du balcon 'usage exclusif; il ne pouce ni la consistance et le clui pourront être installés t par les administratores tout ou amener incendie. contenu une qui augmentat pourrai balcon pourra e choix és sur l devra consti-ion des ou assu de les 1e en du
- assurer suivant 0 0 déneigement s règlements S 9 Chaque qui de son balcon seront é copropriétaire édi ou 0 de son ă devra patio r les

administrateurs.

- obj des cho objet ne pourra ê dessus des fenêtr choir à linge, su ou autre article ou déposé sur l'extérieur du gatement écrit des ou T'e ou lu garde-fou des adminis sur က္မွဲလ ne 1es re e ni les Au les balcons.
 pourra être
 s tablettes inst Ω n is: aucune up pa a1 rateur parav tes des vent on à 1'c corde suspendu Aucun des ou auvent l'extérieu de à linge sans ndu aux : fenêtre: ans le vase linge. w. 0 ou autre
 ou séh fleurs
 fenêtres Ø fleurs fenêtres ou à consen-
- que gar O H ait Q, te e sujet les adn รแร et toutefois administrate <u>р</u> . 4 balcon ou outefois à La cuiss eur Ś le on sur le gri le patio d'une l'observance pourront édic des part nood Durra être Lie exclu-règlements à cet é-
- **መ**ነተ በ cité de quel tie commune écrite préal O ď 9.1.5 quelque alable Ø Aucune sorte usage e des a ne enseigne ou a e ne sera instal e exclusif sar administrateurs sans ou aff stallé Ø Ď iche sur une par-l'autorisation de publi
- de sta même pour l neige voi de O ct gu'auc bateau 9.1.6 A ure privée ne tationnement qu'aure machiner nonAucun véhicule m ne sera stationné ent prévu dans les p ne roulotte, tente u moto-neige, et a erie ou équipement d les parties con tente-roulotte, aucun de qu moteur quelque s quelque bateau, communes TOS munes de remorque ς+ qu'un O mot Ö O
- obtenu le pourront d et esthéti install exclusi sur le obtenu ive ne poston ler déterminer l tiques dudit consentement é déterminer les iques dudit 9.1 nn pourra n ou le .7 Tout copropriétaire voulant le climatiseur desservant sa partie pourra le faire installer ailleurs que nou le patio et seulement après avoir centement écrit des administrateurs qui consentement écrit des administrateurs qui faire partie que avoir qui S
- nêtres, exclusi balcon, 7. Ou. Ø ou Q 20° 1--ar Ha 8 Rien ne s l'extérieur du balcon, s 7 sera de sauf jeté la l lors e ni . e . secoue des f e d'une part déneigement oué d'u rt H du p

CHAPITRE 10

CONDITIONS D'UTILISATION D'HABITATION ET D DES PARTIES EXCLUS STATIONNEMENT IVES

- 10.1 Cond O Htions d'utilis d'habitation: at ion des parties exclu
- qui on qui on qui in de concerne sa pleine propri in exercice c de ne rien fa l'immeuble ni sous réserve 10. e ni erve faire de Chacun partie iété à modifier la des clauses Ø acun des rtie exc e a la co droits o clusive le droit d'en condition de ne pas n des autres copropripuisse affecter la sola destination de l ses ci-après énoncées en en jouir nuire au riétaires solidité l'immeuouir
- ne nod N 77 CECI que rnod EXPOS ins ique habi par tie pour 1 ve un

et de parachever l occupants dever l'immeuble fait, celui invités ou ne déc pourra larant celui des en de <u>بر</u> des soit gens aucune fa personnes de leur s exclusives l'édifice; veiller en aucun leur locataire façon er les service moment Ce comme les (servir que ventes La copropriétaires le la tranquilité t troublée par l famille présente ď, en empêcher le n utilisant tement témoin par de réserye ner le leurs det

- ne devi d'être rance quelconque formément à la p devra ير در en cause aucun ıď a a L'usage fait d'une par in temps avoir pour effi de l'annulation d'une prise par les admini présente déclaration. d'une d'une police d'as administrateurs ction. partie effet d exclusive conou u
- est absolument Le commerce interdit dans de loc location partie g G exclusive chambre
- not mais des des aires 10. fins non 1.5 Aucune part d'habitation, ne commerciales ou limitativement, médecins, denti rtie exclusive deva e pourra être ut u professionnelles t, boutiques ou istes 00 ciques ou ou autres. evant serv utilisée es telles bureaux que de Ω' ω,
- d'assurance-i d'icelle. Si incomberait a rait avoir d'incendie apporté ou qui gardé -incendie sur la i cela se précomme au qui pourrait affecter le taux de prime lncendie sur la propriété ou toute partie cela se présentait la responsabilité en copropriétaire fautif. devra être danger -znod ime tie en
- nistrateurs priétaires e ment de la p qui p ment amendements clusive pourrait avoi lu...

 ve devra se
 municipaux,

 n+s, aux r e Ct part et avoir comme a solidité de se conformer à tou aux, à la présente aux règlements ado L ratifiés par l'a devra, des copropriétaire conformer à to ou personnes qui hab ses locataires. ou gardé dans ... conséquence l'immeuble. toutes lois nte déclarati adoptés par l'assemblée de ger pareil habitent a toute | loi Rien ne pourra partie exclusive ce d'affecter la ion des part les es comporte-00 coproses
- ques. Ce dans tion se de seule à l'in taire Ή. Φ part exclusive s un délai s. Cependant to sible par les adm le discrétion abs intérieur d'une un délai de deux (2) d'un avis écrit des a épartir définitivement occupant exclus un s administrateurs, ne pour nabsolue de ces derniers, une partie exclusive. Tout nt qui garde à l'intérieur on tel animal réputé muicie. sive, qu'i tout un animal iétaire administrateurs nt de cet animal semaines 0 U des ne domestique peut depuis peut garden animaux do nuisible, Tout pourra, rs, être de cet copropr rder dans
 domesticonsidéré
 ra, à la
 être gardé
 coproprié-S S devra, récep-effet, par-
- partie excl locataire] lusive à m la formule Aucun moins oins que r suivante, copropriétaire ne soit sera ne signée remise louera une le aux

administ tervenn ٦ Ø 7 eur ζú en même temps que Q 0 Ğ D ďu Ω, Ω L **____** ij

- de s les es et ou ses

 var les ac

 assemblée de

 a trait aux p

 exclusive d

 avoir pri
 des rè g famille famille cticles (cipulation "Je, soussigné, ... m'eng ar et à faire respecter par les m imille, mes préposés et mes invité cles du Code Civil sur la coprop pulations de la déclaration de ou ses amendements et règlements les administrateurs et ratifié olée des copropriétaires, tant à aux parties communes qu'à la re dont je suis locataire. Je d ris connaissance de la déclarati invit ta partie
 le déclare
 ration et
 former." ités tous ropriété, m. H. W ngage à membres Ø١ copro-adop-és par
- Q K cant, en l'aucune 10 louan louan oblig it jat Tout une ion copr coprié ctie e l'égar px ext Q Û ire lus de m H. 44 Ω Ø. H, incl ne Sn c ser ion വര décla-relevé
- des réparati
 taire devra
 administrate
 leur approb
 d'approuver
 et réparatio
 sent causer nicipaux et con qui pourraient Toutefois le dispositions in sent causer aux parties changements, approuvés p exécutés sel admi affe sans ini parations avoir ന വ approb r str arations à sa evra au préa trateurs de l pprobation; ir à obtenir rateurs à la c la solidité d s par selon Leur mise en oeuv

 les modifications ou réparatie exclu

 par les administrateurs, devront

 t conformément aux règlements et crient être imposés par les admi

 le déclarant pourre

 s intérieures de so

 eurs à la

 soli? ant La La įΰ Les Les par abl copr l'autorisation gondiion cependant le l'immeuble. O ffe tie exclusive, le e soumettre ses propriété afin d administrateurs ectue de ťΩ modi ons, une devront Ω iΩ modifications P exclusiv oeuvre p1 en icat ux et condit istrate copropriéeur; able ne clusi œ. S eurs -sind rt fois etre pas ions les muaux des Ön. ou CT H
- rie, fait sauf fecti qual 10.1.12 Aucun travail au syst d'électricité dans une partie ex t sans permission préalable des f en cas d'urgence où le travail tué autant que possible par ur lifiée. H- C ystème uc gera exclusive ne sera es administrateurs, il devra être ef-main-d'oeuvre
- surfaces in de tentures visibles de soumises au protection tère. rfaces inténtentes, sibles de l' 10. 1.13 intér aux O. O. érieures de rideaux, l'extérieur exigences de e l'aspect d I ut de de des de ρŪ toutes toiles de la j rt ion adm édi les fenêtres ou autres partie exclusi ministrateurs ifice selon so ρ a l'aide matériaux ive, seront nour la g
- (3) ces le plancher étages devra 10 ta es être er de 14 Dans les supérieurs, être couvert r de la sall sall par 1e de 0 sousrties excl plancher sous-tapi עמ api in 'n de n D ወተ tout de rnod Φ tap سإ O Ω ũ. ហ Ø ಕ್ಕಿ ಕ್ಷಮ ಕ್ಷಮ ois iè-sauf tre

recouvert c planchers c qui devront prélart ou céramions de s de cont de céra de la c cêtre autre ramique ou cuisine et d e recouverts e revêtement de la pièce de sous-pi excluant le Ci e au Ltr O'H ev Ve e de ra -prélart le bois 6 emen de e ang е с с et les gement de La

- nis et une ou IO.1 le ĊŤ partie e trateurs confort de sme sme de quelque exclusive qu s est de natur des Aucun autres o inst qui, sor de l'opinion e à troubler la copropriétaires. rument 0 ne appar Ø utilisé des admi-tranquilité Ø dan Ω
- part (16) mier rtie exclusive à u 6) degrés Celcius er (ler) mai. 10 16 Chaque Lve à un que copropriétaire à une température m is du premier (ler) minimale cr) octobre devra chauff de au seize preer ۵

Ö N Condit sives ions d'utilisation de stationnement: Q Ŋ par ies exclu

- moins une (1) part conséquemment, seule nement additionelle les parties communes damment de la nariore damment de la pa copropriétaire. d'autre qu'à un d'habitation de Chaque copropriétaire
 (1) partie exclusive
 ent, seule une partie excitionelle et sa quote-par
 communes peuvent être
 la partie exclusive d'ha
 ire. Telle aliénation ne
 la un copropriétaire d'ur
 on de la présente copropr cop partie seule r nelle copropriété. on ne I part exclusive part un en la part un la part un la part un la part en la part un doit de d e St posseder a tationnement e de station droits du même re faite à exclusive indépen-Ö dans ionau t
- de la proprié exercic sous ré ercice des es réserve lété à Chaque tie exc la conc Chaque copropriétie exclusive de la condition de n droits des autre des clauses ci-a autres iétaire a le droit d de stationnement en e ne pas nuire au tres copropriétaire i-après énoncées: tair au O O de jouin pleine u plein es et
- portant le plus incl long ilis clusivement ng du gros n les gros rnod les l Lesdites parti bur le stationnement les parties exclusi s numéros de cadastre mur ~ une case exclusives d cadastre 643-A e de rangement partie de ss véhic -A-01 de est sives stationnement à 643-A-43 amménagée seront et en le e
- les 10 espaces N N de Aucune const stationnement construction ⊐**_** est þe m ٠щ. W Φ sur
- zus 10. les ŝ space U) Rien de s ñ ne :at peut être Ø, places ié où ledit entr véhi epos cule
- 10.2.2.4 Le famille, les locata copropriétaire et t parties exclusives les règlements de administrateurs; de taires, toute a s de sta copropriétaire, ires, employés es, employés ou préposé te autre personne utili stationnement, doivent stationnement adoptés les membro réposé utili isant les t observer par les Ø es de de S S 0.0
- aux aut taires visite açon iteurs autr membres ne S pas nui espaces locataires Tout nuire aces de ф Ф véhicule dorc à la circulation le stationnement, autr ion êtr leurs les 0 ou personne S Ò de l'accès coproprié-employés,

de circu vigueur par et ب ص ant 1e rculat commodit lesdits admin ion à c ceux istr ité d 6 espaces des qui se ďe stationnement actuel i seront adoptés dans urs pour la sécurité, l copropriétaires; doivent obé aux le e llement en le futur le confort glements

- effect ctue 10 temps, rt aux reti Les administrateurs ont li espaces de stationnemen en et les réparations n né .bre e O e accès pour e essaires en s; Ø
- nement et les une ces sionnés copropr ien charge o 0 domm, ወ doiven les lages taire commune b F 4 ép Le déneigement d parations desdits être effectués pa afférentes seron responsable faute devront rentes sauf : e d'un <u>H</u>e copropriétaire, être composité seront 0 espaces ar les ac compenses, même paces de st les administr considérées es dommages que en par Str. St tel station-crateurs entre comme occacas Le
- 10.2.2.8 l'exécution lorsque térieur cons ervation ation de travaux ation ou à la ré celles-ci doive des limites de Aucun la réparation doivent être copr son opropriéta qui sont espace de air effec വക nécessaire S S 'immeuble mê ctuées à l'i stationnement. e C emp ው› o) ' même l'ir cher In <u>၂</u>
- par ces négl de s envers les autres par l'utilisation ces dommages aient ligence (ses emplo ou par loyés, i Chaque copropriétaire (
 es copropriétaires des con de son espace de state ent été causés par sa relles des membres de locataires ou invités. Chaque s par sa membres de ou invités. des dommage car e stationnement, est faut N Q esponsable ge causés O famille no que e S
- plosives dans char pace (Ö administr perme 10. വര chaque o o u que cas, .tre **!** 0 zène, naphte e dangereuses, cas, obtenu 10 e que soit Aucun utilisé ou appo des liquides in te etc...) ou de es, sans avoir enu la permiss ides inflammables (es.) ou des matières ex avoir préalablement permission écrite de apporte es infl ne Ø١ doit zns son T T <u>ب.</u> iser (eses-
- des parties co dre les parties co droit de passage à ce de stationnemen administrateurs, 1 paces et en prévus au prése raisonnablement nettoyage, gement et ionnement 10.2 part les] ont pour se r
 et aux parties comm
 yage, le déneigement (
 de stationnement, un
 voiture, sur et à tr
 ement-partie er
 s au prérous les s parties commu le part onnement ionnement ent paragraphe t et ne doivent p nt des véhicules tionnement. communes exclusive pieds -part ment ou les r t, un droit d a travers to lusive. Les O O P. cierges rendre ou les copropr sur exclusive. pas et no doivent cases ou. iet aux tout ou autres préposés aux unités de r u pour effectuer réparations des automob đe empêcher ut espa autres | x unité travers ve. De aires ont passage, t espace de iles être ou occupar pour rejoi rangement plus prépos de tout ou Ins ው ርጉ ወላ passage exercés u nuire sur les upants ejoinespa-les s es-pieds staanou пn P

CHAPITRE 11

DEPENSES COMMUNES

11 Définition et énumération:

- dépenses encourues objets et des devoi sation des charges de la copropriété e ce qui précède, el prendront: <u>|</u> urues pour devoirs de elles Le ou sans de la fonct de dépenses devr assurer nses communes ont trait surer la réalisation à copropriété ou la réa sions découlant des obj limiter la généralité limiter ions ont comprendre Φ ait aux
 on des
 réaliobjets
 ité de com-
- et le i es fonctionnement s exclusives d 11.1.1.1 ment des es de stati l'entretien, parties comm tionnement. communes a épar et ation
- nement et l paiement de tout contra priétaires employé 11.1.1.2 la 1
 c administrateurs de la copi
 ployé jugé nécessaire pour a
 nent et l'entretien de la copi
 lement de toute rémunération puit contrat de gérance que l'a
 létaires pourrait accorder. ur assurer l copropriété, ion payable à l'assemblée la rémunéra copropriété 0.0 ~ des r 1e ion 0 fonct: inclus a suite payable coproion-le de tout
- l'équipement communes ains remplacement ipement ones ains: ll.1.1.3
 devant servi
 si que les ré
 d'icelui. 1.3 le coût du m rvir et servant s réparations, l'e mobilier et sur les par 'entretien e cties
- et le co imposée blée des gaux, les as honora , comptables assurances se raires du fid e coût de tou des par copropr de toute autre d la déclaration propriétaires. ll.1.1.4
 les et de vé
 s servant et
 fiduciaire et vér ,4 le coût des rérification, l et couvrant la e nommé pour fi dépense qui pourrai n de copropriété ou l fins les primes pour copropriété,les ins d'assurance être assem-
- pourvu que l'emp approuvé par rés copropriétaires. gents por copropriet les : sation o pour priété inte des r réaliser : té et le ren térêts des « 'emprunt de résolution 11.1.1.5 le co er les devoirs remboursement, dettes encourues t des devoirs de t de ces argents ces argents adoptée par coût et par incluant d'emprunt (
 les objets
 ncluant le pour la ait 1 a assemblée unt des arjets de la
 le capital
 la réalicopropriété
 été dûment
- charges communes èvement couvr ct O (n) pense

Quote--part

aux déple le budo teurs e taires. aux inclus Cha

Cha

Lus tant qu'il se

ux administrateurs (

ux dépenses commur

budget qui

ires communes, Chaque sera rs de par e copropriétair copropriétair la copropriété lesquelles ser préparé par seront , e e 1es des នួង devra pay contributi établies padministr ompa payer par P D

<u>اسا</u> اسا . . N Budget

avant adopt er i O e début de un budget toute devra .1 Les année s adminis se financi prévoir: strateurs lère, préj s devront éparer et # #

---N N O mont ant Ö CT 2 фe

 \mathbb{O}^{\vee} эď S commun e S

copropriét annuelle d cependant annuel. Le fonds aura (\$3,000.00 l'assemblé opropi utr GND ls aura 000.00 ssemblée O po Ti er T **TMP** Les Ω Jes
Jires
Jires
Jans ce c
excéder
s cotisati
atteint
ou tr
s cr REVU copropr dit fonds tout cinq ions 1.2.2.1.
Is qui sera e...
Is qui sera e...
rrait désigner. La rrait désigner. La fonds d'imprévu ne devant inq pour cent (5%) du buions pourront cesser lorsquille total de TROIS MILLE DO autre montant supérieur res pourra décider.

"Ovision p qui <u>س</u>ا سا temps
nblée c
provisi nor. ur oď nt pas budget que ce OOLLARS \Box le des ion que -

montant les admi lorsque MILLE DO employ et pou ment i détéri devra MIL SGNO ploypour depour rendues
stérioration
evra être
-tant des
-inis idé yé ur DOLLARS ď ce ar ion. (O ã charges trateurs fonds aura at RS (\$25,000.0 l'assemblée d SERVE DE REMI r des dépenses dépenses de ré s nécessaires à Ωı un minimum de communes 11 1.2.2.1.3 u..
REMPLACEMENT, in anses extraordinal de réparations ou la suite de reference de ref atteint 0.00) ou e des coj seT cinq pour les déterminé cotisations p int le total ou tout mont cot ou tout monta copropriétair de u fonds act provided the contraction of the cont provisi fonds naires o pour L de H dommages ant O S ಸ್ಟ de Cont ces VINGT-(supér pour qui r 1'entr (5%) réserve 5%) du evé par no par cieur r le sera stien фe

0 0 17 revenus de s'attendent copropriétai de K de 11.2.2.1.4 le toute source que l de recevoir d'autres res pendant cette dite le mon e montant total les administrat personnes que e année financiè Œ te des des Ø

probat taire aura être derni エロワト les d udg de t lers fait fait ú pen e f фe et à chaque t la demande t plus de vi n du budget iscale comet a chaque created a chaque ses même 0 H Ω_{i} communes Φ N Ø gu'une o munes courante, O' copie de cha de devra devra eancier t cet er R 0 ٠. ét 1 approbataires, ie de l' hypothéc: envoi postal un (21) journal assemb assemblée 2 une copie avis de copropriét être post postal :) jours : lée des on du après ne H C cot étair copropriéø de devra Φ S F C Φ par dit ation 느하 nod sed ces en

paiement propriéta ropriéta isation dernier couvrant 11 tai aire sur s une t le to pourra N une Q1 42 tot levr sér Ωį Au .a bas מים l d ie début payer se men ф ebut de chaque année payer aux administrateure mensuelle et devra remede de douze (12) chèques par sa dite cotisation. Ce e modifié par l'assemblée de ateur Temet sod ውሳ Ø ct to mod re a laqu ന ന D CO CO

sept au co derni sa co est di men ř CT Its 00 t rdorde de (7) r a] avec sa () jours a_k opriétaire tuer perdu tion ar a échéance un stisation, les a rs après ladite de taire en défaut, le bénéfice d'le et qu ัดเท compter opriétaire ersement me administra date d'éc ದೆ un tout so ct a۷ t mensue: strateur: l'échéan solde date ď eur éan écr eance paie alori dudi () I it que ce alement de lors impayé en Ħ ct in od donn a۷ urront dé paie fau ce de ìyé Φ 7

O D rt O ---H D CO $\dot{\mathbf{T}}$ ion s Ju ľΩ O nt adı devra a u 0 0 0 on ées tin ue ido de Φ C D ıque pay du Ω σ udge men-

suellement l'année pré nt un mont précédente. montant égal 20' celui qu'il 21 payait

à charte, Ca investies se suivants du sement fait propriét courante fonds déposées sement les coj par accrus sur seulement. copropriétaires do l'assemblée des corus sur un fonds se èes 11.3 iétai ites de e du par que pour réserve Se. re Caisse lon] 1es tant pour garnir le fonds d'imperve de remplacement, ces administrateurs auprès ces Populaire ou compagnie cen les dispositions des artide Civil du Bas-Canada. Tou anod nt par les adminis doit préalablement copropriétaires. serviront à augment nt par doit] couvrir les ir le fonds les augmenter administrateurs lement être ap rsées par dépenses c d'imprévu articles 9810 er doivent de SeT e approuvé s intérêts tel fonds fiduc communes et anque μ. Φ pour couvé érêts fonds être ou

Ajustement au cas d'aliénation:

versées par lui tant por dans lesdits fonds d'impresent. Sur avis de cet teurs inscriront lesdit copropriétaire. L'ancidégagé de son obligat exigibles au jour de l'adernier ferait défaut, rantes, réserve pourra f au des nouveau paiement seront nouveau étai 11.4.1 opropriétaire sommes due responsable soit faire 7.0 Ö soit de re re qui conjoir réfice copropr priétaire n'aura droit à aucun se qu'il aurait pu verser au it pour couvrir les dépenses soit pour garnir le fonds d'i le remplacement; le copropriétaire les ajustements nécessa copropriétaire de sa fraction e u copropriétaire ses droits da par lui tant pour les dépenses lits fonds d'imprévu et de rése lur avis de cette aliénation, les des les des les des les des les des les des des les d e et ointement et solidairement et solidairement et solidairement ce de discussion ou divet impayée au jour de l'alie telles de ni aliène L'ancien copropriétain obligation de payer or de l'aliénation mais envers dettes; Fe d'al les dépenses com évu et de réserve aliénation, les a sommes au nom copropriétaire en les copropriétair ts nécessair dépenses commu fonds d'imprév copropriétaire q liénation it à aucur nouveau conséquence division à l'aliénation. aucun administrateurs ement dans aux et de toutes au cas ลน au cas où ce copropriétaire communes copropri remboursement communes opropriétaire responsables on de toute devra ne 8 les administradu administraqui dе <u>L</u>e sera avec raction nouveau copro-étaire emplaaliène no dettes sommes céder cou pas le de du

du Code créances peuvent a réclamée temps dе présente déclarat annuel formé du t banque où feront copropriété majo couvrant aux la g a que dat e pourraient autre. avoir ll.4.2 Civil s de touts conformément les dépenses ne du taux préfér eront affaires le majoré de trois où ils seront യ′ 2 Les dispositions de s'appliquent au recoute nature que les l'encontre de chaque ou paiements seront exigib t déterminer communes porteront préférentiel ลน les paragraphe nes ". Le unod requi administr les les ns de l'article u recouvrement les administra cent intér Sed bancaire copropr e C 9 arrérages vertu de eurs opriétaire rélèvement érages de tu de la pour compter cateur Létair de aut 442K des eurs aux La

Ο٦ Indi νi ibilité

priétaire sont indiv trateurs, lesquels p plète de la part de représentant d'un co Les oblig indivisibles Les obligations de divisibles à l'égard s pourront exiger l'de tout héritier, copropriétaire. **-** Ω chaque d des exécution ayant-di ion droit e copro-COMou

11.6 Solidarité:

- Il.6.1 Da appartiendrait de fa priétaires, ces dern jointement et solida administrateurs qui complet et entier de des copropriétaires 6.1 Dans le cas où t de façon indivise ses derniers seront solidairement des c qui de i pourront ee la redevance indivis. charges v exiger loce de l'un une une partie excipi à plusieurs copi responsables, co 1 e s-à-vis des paiement quelconque copro-:lusive con-
- pent, plein haut m 11.6,2 Les détent que copropriétaires tel que usufruitiers, titulaires de bitation, seront également t administrateurs par rapport montant de mentionnées. ው Sec eurs par rapport derniers pourro nt de tout tel dé s detenteurs de fractions tel que les nus-propriétaires de droits d'usage et lement tenus des dettes dues rapport à la partie qu'ils s pourront exiger le paiement tel détenteur des parties paiement parties dues autres, étaires, d'haoccuciaux

11.7 Etat de compte:

- personne demande fournir après ou le les m suiva les les fraction requérants vants:-O, sonne de par ir un (cette ayant prouvé so par écrit, les un état de commutte de cnor demande, concernant ont dans Vingt (20) jours aprè ouvé son intérêt en a les administrateurs compte en date approp H laquelle intérêt e ውርተ 0 L cependant indiquant en aura fait ateurs devront appropriée avant pendant, la fract lesquelles le indiquant les poi après que avant ou fraction le ou points toute t la lui
- mensuelle tant arrié e payable Ø a L 7.1.1. le r date montant de de même de e e contribution que tout mon-
- de ou réserve et dans le fo ces copropriétaire(s) fonds 20 le montant dans le d'imprévu déposé qui devrait l'être e fonds par ce
- rt H ixée] zag une 11 décis 7. ---<u>ထုံ</u> ယ j--i toute cotis l'assemblée .sat ion prévue copropri PO
- Q Q ue ina ire à c ette payée date J e par plus ce des 4 toute ou ces o s intérêt copropriétaire(s) aor

11.8 Examen des livres:

trateurs de créancier h d'examiner des livres bureau, en 11.8.1 devront permettre r hypothécaire ou ser les livres de c pourra temps faire après demand ou rande écrite, e à tout cop u au représen comptabilité. pendant gu'un a coproriétaire ou résentant d'iceux, les heures de raisonnable

aura été donné.

11.9 Droits des créanciers hypothécaires

- ou par un acte de droits, les créancont également les sont 11.9.1 accordés par un acte par prêt, ciers hypodroits En] plus et, et sans hypothécaires ts suivants: des par autres La présente droits qui leur sente déclaration restreindre ces d'une fraction droits
- sion .

 auguel un
 cédé ses droi.
 charges communes .
 cette quote-part devie.
 hypothécaire aussitôt que ment propriétaire de cette fire la présente déclaration e res, ès-qualités, quant rans les dits fonds ll.9.1.1
 une fraction par
 un copropriétaire
 s droits à la quot ue prise à créancier hy ... créancier hy ... créancier hy ... a quote-part dans lesunes afférentes à cette frepart devient la proprié e aussitôt que ce étaire de cet ite déc' fonds. quant שי, נו, פי, dernier devient
 action sujet aux
 aux droits des
 à l'emploi des fraction, les hypothécaire t, par acte, 0 0 de aux on, alors créancier fonds adminis-deniers légaleermes <u>വ</u> ല O
- fournir au créancier hypoth thèque sur une partie exclu indiquant toute somme ou re rente à cette fraction et o en défaut de payer depuis l 11.9.1 créancier h une partie 1.2 Les administrate hypothécaire détenant exclusive, un état redevance plus que Ce വ സ un état de e mensuelle, copropriétair trente (30) une Тe ф jours compte afféhypoest
- toute somme fraction su hypothèque teurs do somme doivent une sur ou redevance c laquelle ce copi faire popie de 9 parvenir tout W mensuelle créancier l De plus à c 90 101 les admini e créancier défaut de e afférente hypothécaire administrahypo-payer a la a une
- non] par H-6 payer hypothécaire) e devient exercice ar suite d er les payées ion 11.9.1.4 S t propriétaire d'u e de toute clause de vente par le s mensualités par i e era pas tenu, ni tés en retard des copropriétaire, d'une frac use de dati le shérif, Si nn un créancier fraction par dation en f des ۳. تا son ⊷. بــا charges dépossédé par successeur, (1e paiement ou le créancier hypothécai r suite d communes Ωı μ. S

CHAPITRE 12

ENTRETIEN ET REPARATION

- cetto frais part: H. W (D Ō 12.1 Sou déclaration, ch d'entretien et e exclusive qui Sous la chaque us la réserve des disposition naque copropriétaire paiera les frais de réparation de aurait subi des dommages. dispositions 898 898
- nir des les 12.2
 les parties c
 dispositions
 entretenir et ታው communes de la t les D T a présente réparer administr en a état et sous déclaration, n cas de domma ag mainte-réserve devront 0

CHAPITRE 13

- que à l'immeuble, les (30) jours suivants, «
 pert évaluateur sur le ment et réparation ent et détermineront si l'dont les réparations «
 périeure à la somme de leur totale de l'immeunicipale des fractions 422f et 442m du Code «
 truction partielle" ou truct ge tro ınod Anoa 13. 1.1. immeub Ø١ par cent H (+ fractions. Pou du Code Civil, tielle" ou de " que (10 somme de dix S 90 iqu' les igu'il survient un d les administrateurs s, devront obtenir r le coût des trava entraînés par les il l'immeuble a sub ons coûteront une so u de haut dix Pour **=** ~ il n'y a "sinistre" stipulé pour d basée ur les ne somme égale ou cent (10%) de la sur l'évaluation fins des arti Ω Les dommages subi dec nir un avaux aura " si est Ŋ dommag dans des une égale rapport de remj pas 1e e pourcenta inférieur 0 \mathbf{H} de D la ution mu articles/ "des-"tadommages Le ou suquelcon-es trento exiplac subi .conex-'n P m -
- poste recommandé convocation adr créanciers hypotest d'obtenir l'réparations. Les seront effectuée vote d'au moins inscrits au regiplus doivent det des voix inscrit dits copropriéta pour fixat priét avi sonn lite רד רד coproprié onnellemer cent ion caire ser sont obten.
 tions. Les
 effectuées sa
 en moins la moregistre de la more de la moregistre de la mo Ø ည ssemb pert et aux conservés cet aux cenvoyé dans un envoyé dans un adressée aux on adressée aux s' hypothécaires à une tenir l'approbation en v' es. Les réparations ou v'es elles si elles sont apper la moitié (½) des tre de la coproprié au moins les tre de la coproprié au moins les tre de la veristre de la veri de de 10 Si %) de perte et ar le
 3 la
 4 devra
 5 créanct
 6 dans
 7 un
 7 pourcentage a valeur ou p evra être env réanciers hyp centage trouvé
 eur ou plus, u
 être envoyé à
 iers hypothéca
 un registre à
 délai de ving Les coproLes dont les dont les dont les de vingt(20) jours par ra être accompagné d'une copropriétaires et aux une assemblée dont le but len vue d'effectuer les ins ou la reconstruction sont approuvées par (2) des coproriété etre des priété, s trois q copro par copropriétaires é, lesquels en is quarts (3/4) opropriété. O SO mandat 11. S F T pré té. نی دی sen et a ite te
- la nai cré rea de tre 442 lison réanc reau n Du O rébec, da Fin à la du Code o i di uidati signé lers h enreg 13.2 tion né p né par tous l hypothécaires egistrement de dans copr Civi de e les opri Si 1 la co tous nt de dix riété les copropriétaires copropriété, un avius les copropriétaires devra être enrent de la division d'edix (10) jours du voiété, conformément enregisti n d'enreg ۷0. t a **,** ... rt Ë M യ' ന 70te de es gistrement pour met-l'article ent DO Φ au T 7 pour ermimet--nq les r
- ተ en rt en h-h 13.2 aveur $\alpha \kappa$ Ø (i) н ď١ cas Ø it 0 H. 5' g ທີ່ຕ •• (A copropr Φ\$ c Ω ire 40-
- que \$ th @ T e de 1 n p communes s'il y evis déposés au les amendements ozď Ω ውነ der 0 0 0 0 il j ¥ è tarder au y a lieu, bureau de apportés de aux ĽΦ la par en • Ø Н admini réparati respect copro rn: do: tions ctant rié an Ti at e de des യ്യ Ø par-plans même Qi (P)
- pro ve(pré opr e(s) éju priéta 3) ne judice e G e O ന aux .ımi Ω_{i} 13.2 répaitera autre 13.2. réparer era qu'a r leur(s)
 aux domma
 copropri (s) ét igation par Jes air ~ pouv. i e s) ant H exclusi-10 causer it aux CO

autres choix (du fidu avec le lieu. tres réparati oix de les el fiduciaire l ec leur (s) le produit d créancier (s tions, les effectuer ((s) des copropriétaires non, et pourront hypothécaire(s) s auront auront le percevoir ès entente s'il y a

- et quo que l que qu'aucun prévu d u n 13.2.3 Si aucune assemblé aucun vote n'a été pris par le e la décision de reconstruire run délai de quatre-vingt-dix (su sinistre, il est procédé à la révu à l'article 442m du Code (n n semblée les cop:
 e n'a pa:
 (90) jo:
 la term
 le Civil. l'a pas été pr 0) jours à co terminaison, copropr 0 · H · 0 · étaires compprise
- rieur à dix pour cent (10%) de la valeur de l'immoble, il ne sera pas nécessaire qu'un vote soit par les copropriétaires quant aux réparations effectuer et les administrateurs et les copropritaires seront régis par l'article 13.2.2 des présetes. s coproprié-des préseninfé-L'immeupris sird
- plans origi devis de l' du notaire administrat administrat créancier l qui aura aux part des admi devront chez dési en zus aurait pu être appor parties exclusives p administrateurs aura ront être conservés a plus d'être déposés c snĮď igneront toute 13.4
 originaux d'arcde l'immeuble est
 staire soussigné en
 tout tout cateurs, hypothécaire.
 addition, mod
 t pu être appor autre d'architecture, uble est déposé , modification apportés aux p notaire tout tous ensemble pour cait au t temps chez Les bureau des s aux parties ir lesquelles été obtenue les que Iе plans d'être au bureau s, afin de servir copropriétaires ou lans et devis por O. complet de t , de structure et conservé au notaire e les a et con d'être afin ou administrateurs soussigné ou agrandissement communes et l'approbation au préalable au tous ው portant S U bureau aux les les des au

CHAPITRE 14

ASSURANCES

14.1 Couvertures obligatoires

solvab d'une ou de bilité ctures plusieurs reconnue, suivantes: administrateurs rs compagnies e, et maintenir d'assurance d'u lr en vigueur] enir une les

14.1.1 Incendie et autres risques:

résultant d'un matériels dire assureurs dans copropriété ave la couverture d'électriques ou directs avec des uu... u mécaniques les 14.1.1.1 incendie et en contrats dommages plus normalement des aut relatifs as avenants causés p surances res couverts risques aux par ux immeubles nécessaires ar des pann de par dommages dommage panne les en a

Cette police couvrira

de stattion de tout tion et tout dernières partier formément au plan de inclus celles qui auron l'enregistrement de la places description y établie, améliorations apportées ces dernières parties au coût de remplace parties excladéductio oût de remplacement parties exclusives, une déduction pour communes exclusi auront d'architecture e auront pu être la présente décl 1es chic présente dér présente dér , mais ne s par les exclusives, ment de ce part part ives a C par D caus de ces sans cause ion ው ወ re apportées ap léclaration et de couvrant pas copropriétaires pour un mont xc1 Ø 6 gue con de dépréc et arties ex lusives d apportées e déclara aux ies communes compte soit préciation. exc1 cant devis evis, y
s après
t de la
pas les
ires de
montant
communes
te soit υ× gy C 20 con-<u>ب، ب،</u> ta-

couv par des rêts tair nist duel strateur: ellement rir les part ateurs de Ľе a les intéré administrat ties exclusi Ŋ assurés seror la copropriété s et chacun c trateur. Lusives, rés te de de Telle police d'et ceux des copropriété ad la mesure de leur t l'ensemble des c'é représentée par le les copropriétaires lice d'assurance été administrée copropriétaires de leurs inté-des copropriécopr. indiv copri 10000

indivi sive d celle-tions devis plus-v priéta Ωı Ω con CH. ou duelleme habita Ø ue par subs substitut formément a étant atic cles tituti nent : nt ne pourra ass que pour la changements, tions faits p au paragraphe e risque assura assur la] 9 Chaque irer sa plus-y additi ir lui ie 14.4 copy sa part value ions, ions, aux qui ; ns ns H H H- 0 plans it: cole col pprié le e donn amél O O copr étaire exclu-née à lioraů O C 0 0 0 0 0

14. سإ N Responsabilité publique

admin. lement rieur mages l'ass (A Ct P emb1 incluant à la prop strateurs mais qui à UN MILL] Φ Ω Φ ...eme les coproprét propriété couvrant la e des copropriétaires r teurs et chaque corr s qui en aucun pro de chaque copropr aucun cas ne DE DOLLARS (\$1, sab céta la abilité étaires la respress représs opriétai e devra d-vis responsabilité résentée par étaire individus evra être 00,000 /is-et Les dueldes de

بر 4 _ w Bouilloires et machiner ŗ. 9

bouilloir tes établ cas pour DOLLARS (oir abl (\$50) ies ies \circ $\boldsymbol{\Phi}$ Assurar et réserv par les montant 0,000.00) an. oirs à pression selon administrateurs, mais inférieur à CINQ C CENT leri P aucun MILLE le: limi

, <u>~</u> N 0 aus avena ant Ø spéciaux

méré cont enir par les Toute pragraphe la clauses police d'assurance 14.1 du présent suivantes: cihaut itre énu-devra

que tout devra êt: surance; Ц 14.2.1 bénéfice pre payé au sauf pour payable en v u fiduciaire r la police une vertu nommé d'assi assurance avenant de lad anceladit fins O O gnog ipulant police d'as-onsabi-

lité publique;

- auront représ d'assu que ou si avis admi s au ninist tell dénoncé l entant, de ಗ್ರ 0 une préal 14.2.2 police alable une cl surce d'assura modification lable de trené leurs in de même une clause ou avenant st d'assurance ne pourra être prince de trente (30) jours adres t aux créanciers hypothécain urs intérêts à l'assureur même qu'au fiduciaire pou rés moins adressé caires ur pour ipul ésil llant lliée d'un qui son fins aux
- pa ac က က oppos 14. sables par - o' • .3 une clause à l'assuré les 'assureur à des O٠ ťΩ gui gui ipulan ittanc iers av \$ 0 rt ant ຜ пБ O e ne sont u décharges sinistre;
- pas 1'a garde, fraude tous copri rec opri onjoi l'a 'âge recours contre riétaires et,p joint d'un cop l'autre ainsi âge 3 et d' dans impact ainsi que la majorité les o une renonciation par l'assureur tre les administrateurs, chacun et, pourvu qu'ils habitent avec l'opropriétaire, tout parent de l'nsi que toute autre personne qui majorité dont le copropriétaire a les cas d'incendie volontaire, copropr cas d'ince véhicules; eur Ð des lui, l'un n'a 1a de
- violations de la qu'en ce qui conc jet, et que les copropriétaire, conjoint, tout pa autre le com nullit onjoint, tout parent de itre personne qui n'a pe copropriétaire a la illité de l'assurance; ns de qui (14. mpact
 1.2.5 une
 e la police ne sconcerne les bier
 les violations
 ou s'ils h
 t de l'ur
 nas l garde, clause stip ne sont oppos s biens en a ions de la ls habitent l'un ou as l'âge stipulant que opposables à l'a en ayant fait e la police pa itent avec lui, u de l'autre ou e de la majorité n'entraînent pa par lui, pas 9 toute dont les ssuré 0bson un
- l'option ucliant seulement a l'assemblée des construite ou pr copropriété conf l3.2.1 de la pré Loi; le tout suj conformémen a présente d t sujet aux 14.2.6 une renonciation réparer, reconstruire de cas où par suite des copropriétaires ne parer, reconstruire ou remplacer, vaau cas où par suite du dommage subi,
 s copropriétaires ne décide pas de reprovoque ou permet la terminaison de la
 onformément aux paragraphes 13.2.3 et
 présente déclaration conformément à la
 sujet aux droits des créanciers hypothéion đе
- que toutes administrat assurés doi concordant existe de t vrables ou pour lotermes
 ligne; biens; ediautres des copro sinist surance utres assurances copropriétaires ir le compte des c mes de ladite pol re, au doivent and avec of telles que dans u total que, si l aut 2.7 es assur ou des être de cel assurances ladite po police intervient les ass mêmes qui ne ou 1e des les O unces contractées at copropriétaires sur de formule, portée de la police; que, ances (qu'elles e police no rant de de rapport ssurances es biens s e sont pas nom മ് des son sont alors res sur portée sous n montant couvrant adminis ées au sur les brender ortée et teneur la que, lorsqu'il soient recouent cas de alasassurance couve lesdits erts par ä s au nom par

couvides (
técéc
técéc
tenuc
qu'el
part:
pouri par par auc ex êt 14) a Le re C1 cas usive 1. T iétaires toute a appel copro spon no o opr 'as Ø to abi ssurr d' d'un créanc 11日 はどる ite dit .due couve .aire ? reur O. civi duel ŏ du du ls pr rertun anc Ce ture Ð primera et ture d'ass ne partie e copropriét a, in a Ω_{i} de la prime Ω ω ū Ø hypot perte эď Ω et sera
'assurance
ie exclusive
iétaire d'
pothécaire
pothécaire
te subie à an-dé-e et une ne ne Ø (+ D)

qu'en priété n d'assura vclusi un col appel la col ladit copr Java. ive o ne rod rdo: a c od lucun e, e o o o non non واسل داسل Se n cas la sera app prise le même étaire ntributi 'n Ø 8 2 цb quant par ugue la d'une ition av copropri un po 1é 1-10 avec μ. D'Q ω PH lause d'ar copro étair par: couvert ssure ribu ropri ice oď ന ou aver urance bution a riétaire d'assume e exclu ur Tu Ø surance clusive d'ass ave e d מים Φ ٧e - O un 1-4- ()2 Ø ur pri ne ranc née លខណ (D ipulant
copropolice
partie
ise par ā e par sera de dans

14.3 Dispositions générales:

surance sou encore lice, les du coût t détermine ture prév estime, s dépenses les lt to s'il Ø ው commun admi tal avan on e O aud 4 de rempl ± € <u>l</u>e W es Ω ٠.. 'n Ωı 4 pa I'o trat obten: paragraphe ieu, seront agraphe 14. Lenir tout Leurs devro ant Ω. Ø cs devront assurance $\Omega_{\mathbf{i}}$ 0)bte 14. comptab eni K H enouv du Lr pré
obteni
a pro
iff vellemer tenir propriét frant la es frais 1 0 0 1 0 0 poli sent ment té s comme estim afin d couver ďе $\Omega_{i} \Omega_{j}$ ō ĸ tic. po-imé n de rer-cet des 1 S 'n

pourront agissent gréé. versemen sureur n éléments le droit de déter glement couvertu tance re taire d'images et pertes smations par eux par ver requi: it d et tur subies, d'accer subies, d'accer s produites par x et de donner t ent des prestati ne ct ct to miner des re quise exiger of ው endommagés; des prest subi a

subi a

subies, c

cainsi d'agir pour

partie exclusive qui au

sauront seuls le droit d'accepter tout rè

luites par suite de

e donner toute c

isit pas d'

magés;

r de

r obtenue partie des lémen tout admin eux et de donner toute quitd'agir pour tout copropriéusive qui aura subi des domils le droit de déterminer les
er tout règlement des réclauite de la couverture obtenue
ute quittance requise contre
ns d'assurance lorsque l'ase remplacer ou réparer les
utefois, les copropriétaires
inistrateurs que ces derniers
l'avis d'un ével... aux d' d'accel d'accel donner donner 44 еp aur ies ter sui communes, tout rè-Š ct Q IT

gistre pulat: montan par hy empêch doiven sente contre présen hypo pêcher lvent せるる dé n d 14.
e contre
on contr
reçu à
othèque,
cles ré
être ef Le pa réparations effectuées s ation, ladite une cactu ue H Si un part blle réduct . une rtie & i lui ction i te' Ø Ø qui selo e X lon pe de Q D emploi anc pulat et 1 ce dsive ermett la par le contenu hypother on ranog fi duc ance ប្រាស DI HI DI caire lent und a e lit.n vaudra ciaire. la rés une nputen gara nuir perte, O ant st pas Le ou 6 6 1 6

copropri insérée par cré en pas caire vertu d'u s réparé o cagraphe sancier | Ω l'exercer ciétaire dans stipulée hypothécaire d'une police d 00 l'obligat Ø police d'assurance econstruit. certains une droit ins droits a ion p1 de lus afferecevoir roits aux li ention de ce hypothécair us affecter ecter ß. les lieu (éancie re s montant: L'édifice le Ф. Т et place le ants ď hypothépré ce ゴス est sent eçus. est

priétaire de la poli trateurs er copropriéta sera égalem présentant ou son rep surance et fourni le le bénéfic ment opriéto le même dénoncé lement de nou aux nonce une copie co sentant a tout créancier ncé ses intérêts. Les ce ment ou les certificats att nouvelles polices d'assura k administrateurs pour létaire au moir ment ou les nouvelles p couverture ta police qui doit t distribuée par l'étaires; une copie fournie par l'assième délai à chassième délai à chassième délai à chassième délai à chassième delai à chassième dela à chassième delai à chassième dela à chassième delai à Ø eurs fice connaissance rs au taire 4 snId 14. Tésel de de chaque feront 1 à chaque cré intérets. La d'assurance sent bureau tôt par le copie r l'as: ransports e ôt possible ant ppie conforme de ces ce l'assureur ou son représent naque créancier hypothéca ets. La police maîtresse essurance sera gardée par CZ Пn ssée par l'assureur ou s réancier hypothécaire aya Les certificats de re ficats attestant l'entrée « s d'assurance devront être pour le bénéfice de chaque les 9 o. éan copropr cer des ncier su (10) jours avant être remplacée, administrateur énum di. ct ier hypoth suite d'u et ifi conf e aux administ priétaire, et stribution i str admini ca avenants t d orme lacée, et in strateurs aux de ces cer son représenta d'un émi le istrateurs thécaire | un avis à . 00 03 de par strateur immédiate aux ce certificat r ou son re-ire ayant dépar 1 ar l'assu polices of annexées chaque les écaire ayant se attestant certifiand pourra à cet 'expiration immédiateexpir les re ant renouvele fourn e Ct adminiscoproforce ournis admisera rnod ion Ø

taires
police
par les
devra (3 n'aura re 3 d'assurance 3 administrat être payée d' la présente d dûment a n'aura Ha exis 4.3.5 Aucun autorisés par a l'autorité l'une décl teurs obtenue ar façon u ration assur par l'a ቀተ Ħ. et d'indiquer on différente P ದಿಟ ssemblée droit maintenue Œ que e de O es copropri amender i administra-s copropriéen ce بر ش 11e vigueur pert pré une

14.4 Assurance par le copropriétaire

automobiles pourraient ê exclusive qu limitativeme de stationne améliorat rapport a dommages exclusi amélior d'a les décorat clus las ior dommages Į. surance-Ħ Φ tivement sa ion, at ۷e aintenir · Δ. auxdits ions habi que aux êtr au incendie et autr à la plus-value par Ωı ou <u>'</u> lans plans et de accessoires, mobilier, à Ω cont Chaque de case tous en enus les même vigueur autres ri de itutions espace cde rangement copropr ses e donnée à s changements, dev effet: dans son vis de ... équipements, risques iétaire fets commun esponsable faits <u>ო</u> 9 une S /ou personnel par même perte de pour dite Q par e d un addi couver véhicules nnels qui te partie que que lui espace d*nexcouvr g G ie exobtenir
verture
couvrir
partie
itions, ω, par les ႕ a

resudite partie dite partie devront con copropriétale conjoin ou de l'au nas l'age pas 1'; garde, fraude recours coriétaire of the cours ന ഗ auf t d' contenir tie d αe dans l exclusi une la majorité dans les cac improcont contre les administra es et, pourvu qu'ils l'un copropriétaire, t ainsi que toute autr une Lminut d O S .∀e cas d'inc e véhicule. renonciat ው ተ 10 on dans telles ponciation dont d'i dan aire, tout parent de te autre personne qui nt le copropriétaire l'incendie volontaire ateurs habit od ice. ent m ਰ Ω chacı ent d 7 d-io rus S Ď un de eur lui, l'un n'a anc des de la D/ (D

- notamment de station pourra: exclus: propre pol la usager respon stat copropr it ive sable sable d'obtenir et maintenir police d'assurance-respons toute responsabilité vis-à-visit lui incomber comme coproprié ive tant d'habitation que de sexclusif d'une partie comment balcon, patio, case de rangtionnement, qui ne soccit Ωi. 40 nt balcon, p ionnement, c d'assurance opriété en v qui vertu obtenue ďе par La r les adm: présente spd __ietaire enir en sponsabili à-vis ^ commune, rangement s couvert administ ente déci Te is des iétaire statio e sera seul
 vigueur sa
 lité civile
 s tiers qui
 re de partie
 ionnement et
 ionnement que
 nt et espace
 erte par la
 istrateurs de erte par istrateurs éclaration.
- quator: l'autor por de dif autor nir ou n ctant su station Eférente tous Ze 14.4.3 Auc u maintenir e sur sa parti ionnement ou nte de cell e (14) à moir une 1es ľΩ at ion cas tel ŵ à moins d'a écrite des s la discr lle demande. Aucun 11e en Le n coproprié
 vigueur un
 exclusive
 'emploi de
 prévue a prévue d'avoir SCr administrateur étion d'accue une po ve tan de cel iét au au prés obtenu air pol police on the distribution of the distribution ne au j s qu illi - H- Q-10 une assurance 0. CT 7 T ation que ne teneur chapitre préalable i auront Ġ

14.5 Fiduciaire pour fins d'assurance:

- aut cho cie nis de être premi cent i er list ST(hypot rateur iducie tout Lères (50%) o H par othé 14.5.1 Le fiducia premier créancier hypothèques sur b) des unités ou to à faire affaires par tel créancier. othécaire tel que surs concluront une le de leur choix. e fiduciaire de l'ass créancier hypothécair ques sur au moins c tés ou toute compagni 13 Lorsqu'i stipulé dentente au oute dan: Ö B a province il n'y a ci-haut avec VOV ce accidente e de de pas les une canc dét en pourra
 nant des
 te pour
 fiducie
 e Québec
 s créans admisociété
- ciaire d d'assura La récep avoir ét lable; désign cance eption été au signé pour ce incendie ion de tout autorisée idie cout т **с**п par mon 1.1 ins (B) aures ntant] les a 0-10 0-0 assur assurance ces risques t par le fi récept de ρ, μ. n Gu et 7 duciaire ceurs au par tout O produit lloires. e devra
- con tants en fi conformémer ration; idu 9 a **j....** \times Φ en ,n faveur de tipulations --N מ ים détent: пБ μ. on лď Φ^{\bullet} de Y sen ont C (D Ω_{i} mon-droit lécla-
- aux part iquant les lee; communes 1 מי ש Ç $\mathbf{\Phi}$ ĸ ۳ Ct vQ ue ŲΣ 0,0 Φ Ø ct chaque tenue u détenues me part ct C+ reg par ist exclusive He in

duciaire désigné p propritaire concer individuellement d lui les concernant concernant désigné de rnod rné tout еt ا....ا fins aux ns d'assurance aux créanciers produit d'assu 12 notificat lers hypoth g 201 par le chaque pothéca reçu eaires u par 00 £i-

à ceux au présente autorisés à e déclaration 14 à`• 5 le ល់ ហ la rem nise)ir de en tels vert C produit u de : La ts

- raient inca société de une entente une le] pouvoir incapables d'en arriver à un de fiducie reconnue, ils ente avec toute personne ou oir d'agir à titre de fiduc Au d d'en cas où le n arriver 0 מיע administ pourront corporati ente ion avec une conclure on ayant Ø
- découlant de l fiduciaire ser constitueront de l'exe e seront l'exercice c eront payés pa t une dépense ω Les H par des ais commune fonct les a honoraires fonctions admini de la confiées istrateurs copropriété ውተ T P oursé + 'e au (A
- res_r d'omis n dé 14.5 responsabilité d'omission de s un délit ou ~~~ ité pour toute de sa part, sau quasi-délit. J 4 I-0 fiduciaire oute erreur sauf dans le n'encourera aucun de droit ou act e cas équivalent מים סיום

14.6 Produits d'assurance:

 $\vdash\vdash\vdash$ o Lon nce seront duciaire no procédure nomm A déposi suiv chaque fois posés dans s é pour fins ivante: son 'n que que des prod n compte en assurance produits d'a e en fiducie nce devra su le, le suivr ወ ወ

ဂ္ဂ do se **ω** ο 9 ם réparation 00 <u>1</u>a recons

- sommes détenues parties communes et à mesure qu'i des travaux et desdits travaux en fiducie pour aires sultant et des a communes par sure qu'il se Q. et : de pour êt t d'aco de ces t assurance administrateurs et for se par lui pour les les aux administrateurs l'il sera satisfait de et après s'être assur la compléter n'excède à compléte être en ma acquitter s travaux. Ŝ pour mesure r toute He et tre assuré n'excède fiduci au D. de nom fa aire fera remis réparation s seulement ir 9.0 9. Д a des pas ret pas le s terminer e privilé que progression
 ue le coût
 s le solde
 erminer les
 privilégiée copropr remise cations ju. au les des des
- prod tair lieu es es A R Φ des 14.6.1.2 s exclusives, s assurances c aux créancie Dans le cas le fiduciaire conjointement a iers hypothécair aux O d e e réparation remettra le x coproprié-s s'il y a
- fiduciai produits taires (dans les copropriétaires les en Ω H. 14.6.2 Da re pour fins d'assurance n proportion diverses par d. Le et :/ou parties Dans 1s d' pour de as aux e cas de liquic surance retiendra le bénéfice des leurs intérêts **е**t créanciers devra hypoth dation, le tous les coproprié-respectifs E. écaires

DHS 団の W LA К y a lieu, sel rocédures néo COPROPRIETE Ò . n = @ S n leurs ssaires auront 0 · 0 · 0 oits evue pr <u>⊢.</u> ⊘ → នមន apr **@**/ cha rd. nb tr e Ø. ct **#** O rIN

propri liquio base o que si da da 7n T D ion la res accel n, d'êtro valeur o ಶಿಜಿತ D de Les administrateur eptent d'avance, da re indemnisés par l'a dépréciée des biens de leur coût de rempla trateurs et l ce, dans le par l'assureur biens assurés remplacement. cas sur plutô d a a

CHAPITRE 15

PONS ABI INDEMNISATION ET DEDOMMAGEMENT

- ties comm au préjud prévu a l taire ser indemnes taire(s) pourrai à une d caire(s) pourrait communes éjudice d à l'art ser cho r lésé(s) pour tout être imputé à lui-mên lose dont il est recre cause ticle Quant aux par par tout don lui-même autr i-même ou à cesponsable. 2 H devra déd urs et/ou ix pertes causées
 itres parties excl
 in copropriétaire
 2 ci-haut, chaque
 devra dédommager
 irs et/ou tel(s) dommage ême ou à quel per conque personne lus et tenir copropriécopropri aux j isives tel par *** que riéqui tup gu
- pourra être fixé par copropriétaires à co fait. De plus, le co frais d'administre copro tionn cepti de ré d'arg taux joré de rect p d'argent p taux préfé affaires J ioré de to opropr ionne (on on encourus cupérer ces 15.2 riétain devra porteront férentiel k plus, le copropriétaire de da la dainistration une somme (15%) 4. administrateurs pour pour cent (3%) ou à sixé par règlement inclure mont par bancaire par règ] compter Toute vertu intér capi tous dants cants of terêt somme administra s d'argent Ęĸ au de me d'argent p paragraphe rais légaux e ministrateurs taux 1a ďе devra payer équivalente à la co Toutes ces sc.
 annuel formé ac
 banque où feront
 a copropriété maout autre taux qui
 l'assemblée des
 te du déboursé
 payer pour
 à quinze de date banque payab. ci-h; et/ou /able |-haut |ou de ወተ par men-
- mager (
 partie
 mages,
 raient
 famille
 partie
 faute,
 nistrat ient famillo aute, négligence istrateurs, leur t t exclusive torts ou r survenir a exclusive tenir membre leurs ve de toutes pertes, u responsabilité quel r à sa partie exclusimbre de celle-ci ou u ve ou ses invités à ance ou omission de la eurs préposés ou entr adm linis copropr: tr entrepreneur a ct La ່ຜູຕ iéta iéta ive conque occupant la suite part des devront aire de déboursés oc pursés, e qui pc lui-même, sc pant de sa te d'une admidédom
- 15. indemnes courront Ġ par 1'aucune 4 las Les admini ssemblée des responsabilit מנו nistra s copr lté: opri cs seront iétaires et 4 H H enus
- ses que action tout ac cution ion que S C elconques qu' qui serait i cte accompli de leurs for fonctions intentée o Pour l'ils no n sanct O Sn ው contre tionné p et devoi ont Ωi W par irs eux cour eux ອ, ຕ - سر $\mathbf{Q}_{\mathbf{i}}$ Ø dan an លល suite S dépentoute ce de l'exé-

- copro charges opr rdo. s encourus p riété, sauf casionnés pa *ب* par par (Pour leur eux eux pour frais, (eur faute tous autres r l'adi coûts, (res frais, administ inistration de charges et sière; de la dépenou
- teurs vers t dispon tout co enver G La respons l'assemblée de copropriétaire ns pertinentes de composition de copropriétaire de copropriét esponsabilité des Ω sera Cod copropriétaire era déterminée Code Civil. ÔΦ adm ū ou par j. j.... stra les en-

CHAPITRE 10

EXPROPRIATION

- ou pari les pai devra (teurs (des co) soient partielle de l
 s parties commu
 vra être négoci
 urs dûment auto
 s copropriétair
 ient nécessaire négoci saires communes aires nunes que r ciée et éta corisés à c Dans le c l'immeuble, on , que non pour tablie cette cett: Ω 20 l'i proc $\Omega_{\mathbf{i}}$ par exprop. pria semnité parties ar les in parties édu. in par cédures administra-l'assemblée judiciaires ion totale tant pour exclusives
- donné théca de la par les ac ires dans u réception 16 administrateus un délai de on de l'avis o H avis teurs, aux c de dix (10) j s d'expropria d'expr opriation créand jours lation on devra éanciers urs à co hypo-compten êtr Φ

CHAPITRE

ADMINISTRATEURS

- tre, notam des admini de même qu sujetties chacun des gestion et té. même que les obligations jetties s'appliquent et s cun des administrateurs tion et la conservation 17.1 amment conservation des Φ mode Le ďΩ le de 1 dispositions du pré
 le de nomination et d
 leurs pouvoirs et
 ations auxquelles il
 t et s'appliqueront
 teurs nommés pour biens a D ۲. ا ا de L a ésent chapi-de révocation attributions assurer ໝ′ a tous et assurer la copropriésont asl Ø
- 17.2
 pouvoirs de
 à la consertratias ves ssureront l 17.2 Les oirs de l'assemble conservation, à cion des parties ce de stationnement 1a des bonne o s intéré conduite rêts commu s administrateurs, sous réser olée des copropriétaires, v à l'entretien et à l'ad communes et des parties ex t suivant leur destination e conduite des opérations vis communes בון יומ communs réserve visant verront verront adminisexcluside 1 S
- 17.3
 présente de assemblée conse tiendre (1985), la teur ㅁ A (déclaratice e générale dra en guivan des l'enregistr la date de vante date de la premi copropriétaires t quatre-vingt-c nte sera administr trement première ires qui ingt-cinq inistra-
- ET D. 1 tuée, a de Quél ayant bec, PERREAULT ลน son 17.3.]
 LT INC.,
 on siège
 numéro 2 \sim corporati social à 2727, Kinç LES King CONSTRUCTIONS R. ation légalement à Sherbrooke, ing Ouest, suite 0 JACQUES consti-Province 300.

d \Box Д 0 + Tant Inc. que ۵ Le Ö admin Cons מ מי ruct rat eur ons ۳. ۲. expr Jacque

et D. Perreault Inc. "
tous les pouvoirs, aura
sera sujette à toutes le
imposées par la Loi et]
aux administrateurs.
chapitre dix-sept (17)
mutandis " à ladite cor Or O lé c μ. ar at les ion ndmin Ø mini: in o er et par la pr s. Les arti 17) s'appliquer corporation. Ø â **≕** Ω رو سا 'n = u et tout Les Les tes les attrobligations a la présente articles pliquero cont. L, enu uct O donc O ω, ons R. Jacques
ière exercera
tributions et
accordées ou
e déclaration
du présent
onc " mutatis prése Jace ent Œ

Q Q 0 0· 17.4 éclaration e nomination Ö Š ct I lendr Ω nr li i a rem eg eg R. C tremen Q 0 4 ω $\Omega_{\mathbf{I}}$ H 0 sent 00

7.5 Election, terme, éligibilité:

- annue Le nou (3). nuelle nombro م . م ۲ Ø $\bar{\sigma}$ m i Ø Úī adm سر بــز A compt neuf ce ninistra \supset en en eurs de Ω_{i} l'assemi re-vingt devra ê **|---**emb1 hblée cinq tre de Ω jénéral (1985) troi 0 - 0
- par la majorité d l'assemblée. Il élire, une mise en de candidats que candidats ayant r voix seront élus. fonction le jour gistrement de l'a jusqu'à la date d copropriétaires d voir à faire enre plus tôt possible semblé 17 or μ. υ τ υ enre T or en receuilli s. Les a de de acte de 1 K B y aura pour nomination 1'a) istr aprè leur ۷0 assembl ann Ω (0 S P X continuistrat ur élection, nomination semblée of née des ---- }----I e suivant leur acte assemblée chaque distin copropr générale ivante. rateurs r que adminis combler O de e suj et H. C 4 le demeurent e annuelle des Ils devront nomination le Ø ir rentrent
 t à l'er res vol les les l'enreeur (+ trois ce de nt en ant plus ວາ ວາ ເນ
- sera él blée de commun comme Ω HOOT н úì Ø א ומי $\bar{\sigma}$ copropri cépartie ais d'adr **}----**Ø ٠ 0 5 adm **CT** • W 3 La rémuné revisable a riétaires, e e entre les dministratio nération des a annuellement et constituer s différents o on adm a R Û dmin par a un pr Fe واستأ W 1 t <u>ب...</u> ው ወ assem-lépense taires
- priétaire dataire, la coprop jouir de pêche un e, peut cropriété. le la car adminis •5.4 Sauf pour le déc ou dans le cas d'une cu ut accéder à la charge été. L'administrateur capacité de ses droit ministrateur d'être ré corporat ge_d'adm; devra é ts civil éélu. ው›ተ H 00 F 17 -5 7 3 ju. on, ist tra stra ma Rie ion m opro-man-ur de ur et em-
- ተ ውነ eur 0 dev Ē 17. nommé vient 5.5 admin Un list H. 17 11 μ α α teur ces (n non et non $\Omega_{\mathbf{i}}$ n libéré lorsqu' d'être a e n adm - m 5 Ð peut admin istra CT 11-ന ന in the transfer of the transfe • 0 H

17.6 Démission et remplacement:

pouri faisa cet o tair d e eff. Φ 3 en O parvenir u et au prési et aux auti nommé: tout Ø 9 au pi temps un av sident cres Tout préi avis vis écr E de l'a admini sent lémis is é adm ssionner ecrit de inist nistra chapi tre trente lée de വ വ വ Qι lixson (30 98 Ö Ť jours propri ste ~6 ion (7), e a ው ውነ

vacance suite di nistrate sumera : de la copropri du O eur la prochaine iétaires. parmi 1 décè même fonct , S que les acs, fail:
n place dans ce nommeront un d'administrateu assemblée géné administrateur llite ou autre les cas t un cateu géné un remplaça teur jusqu' énérale an Ó 11 causes nomm **Ø**∙< annue Ø ant endrai les lrait soit qui la lle admias-date des une par

- assemb devra (défaut teurs (1) mol (5 assemb être tenue dans t d'agir dans les copropriétaires blée. emb blé ŗ. do O tuć pra 0 H D' ée des co générale le poste devient vacant dan compter de cette vacance, le des coproriétaires devra générale spéciale des coprotenue dans le plus bref de tenue dans le plus bref de it. .6.2 pas Au cas où l'administ dix (1 ix (10) jours pourront ati les copropriétair bref délai ou 0) jours suivants 0 0 nur Ø admin ou le dans j....i convoquer convoquer oriétaires lai ou à str présiden rati dé eu la P. P. N r w w d' cin inq qui une son de e ရု un ne
- au parag fusait de téressé, droit pou Cour supé trateur a octroyés e sente décl signifiée celle-cj précédent, négligeait, ler le ou les postes va tout copropriétaire ou par requête, s'adresser pour que ce dernier les mêmor le ce dernier nomm
 s pouvoirs et devo
 administrateurs
 le requête devra
 propriétaires et
 rés comme une dép ů, ires semblé vacants, ou autr convocat devra alc es et les i ne dépense nomme un devoirs deurs par ou à omettai Ō génér cation ettait H alors Juge 40 tout que 1a ige de la adminis-2 cais de commune ayant-de la п O pre-être ceux préspé-évue re-
- nisti ses l nêtel d'exc la ro des c sauf être être desti cause copropriéta copropriéta ses biens au profit de ses créar nêteté, un conflit d'intérêt non c d'exécuter ses fonctions dans les la réception d'un avis du Préside les copropriétaires l'avisant de c sauf pour les premiers administrate itre copropriétaire ou détenteur estitution devra être prise a moitié (1/2) des andataires, recopropriétaires, recopro démi géné la g tées nist ses fonct spéciale alité de c ട്ടല് fonct Tout: out administrat is pour cause, p s copropriétaire uni précède, pou la falli i, la cession soréanciers, sonon déclaré, sonon déclaré, sonon declaré, les dix ésident rateur: ur de ins rt pour: faill: He Ce lire par es. α Vot cront Lite léfaut Ø Ω 9 de Vot 00 Sans de de pour le a --être d'un d'au de deux Q; sa 1e d'un admi-générale de .<u>1</u>e a malhon-le défaut jours de lassemblée le fait, as ne F S éti semblé imite répr plus Cet+ moin leu: itre lter pu-mi-0 0 0 0

17.7 Officiers:

Ca copropr membre sor S μ. dont istre zd. P ayant \odot Ø aires, 4 a a c den dè SCT noms droit de un même Ø et fin Ce < administ vice-prés ces post de e que les adresses vote ന ന 100 Ŋ ģ lent, seron 7 aux as sont a eurs ass nn He conserv iers éliron secréta cemplis, semblées lées des hypothéct entredans par les

courrier ordinaire

L7.8 Assemblées des administrateurs

- מים O j.... la La ٣× 17.8.1 Les é se réuniront à copropriété l'e Les Les à chaque i exigeront admini Ø fo رو سر ហ Ť eurs; de les Pa int er o ₩ 100 in T
- nistrateurs secrétaire d'au moins blée, tel a naire ou pa sont présen lai prévu e du bureau d jorité des re ou par it présents prévu et avis pouvant ê par télégramme. ents, ils pourr et à l'avis de des (2) Jun s seront co du bureau un(l) jour voix φ. eront convoquées
 bureau des adm
 (1) jour franc de
 s pouvant être do
 télégramme. Si t
 ils pourront re
 à l'avis de convo
 administrateurs Les assemblée ont renoncer par éc convocation. Les teurs se prennent es du bureau des lées par le président administrateurs par administrateurs par de la donné tous par les courrier ordi-administrateurs par écrit au dé-Les décisions nent à la maadm 1 des 1dent 5 par assem-ordiou admi u I avi O O
- <u>_</u>_. н teur S **O** • φ Ω Ω w fixé quorum à deux des (2) assemblées des admi-
- que ass Toute opar une sident teurs. admini te d 17.6.
 istrateurs
 assemblée da
 e décision
 ne copie d
 ne copie d secr dans n des de pi 4 devra tenir un procès-verl ans un livre de minutes à des administrateurs peut ê procès-verbal certifiée procès du bureau des devra procès-verbal minutes à ce l as (በ) ssemblé cbal de cette etre par tre prouvé par le pré administra cha-fin. rée rée de
- rêt direct tre prise déclarer s sera pas t eat son : par 17. .8.5 Lorsqu'un
 u indirect dans
 r le bureau des
 intérêt et s'ab
 u de démissionne dans une décision des administrate s'abstenir de vionner dans tel c rateur a sion qui rateurs, e voter; el cas. 40 un doi il devra il ne int @ @ ·

17.9 Obligations et devoirs

- que ---D 10 ... 7. 7.9. leur --impose, Outre les Les obligations administrate eurs: đo devoirs
- प्रत क O O P ods et 17.9.1.1 assurer sitions de la présente déclara des décisions de l'assemblée : 1'd des exécution n de coprop coproprié oprié-iétai-
- les autres biens servation, leur g d'urgence, voir saires à la sauv communes que sauvegarde e les partie ens de la copropriété, c garde et leur entre ir à l'exécution de tou auvegarde desdits biens les parties exclusives. de , 9 1 a N adm de tous s biens ninistrer l' riété, voir à entretien, de tous tra tant travaux ant les בייע immeuble O C† leur néces-parties en conæ Š
- des tout 17.9.1.3 copropriétaires dans tou es actions ou procédures tous représenter us actes civ s en justice: civil: SH assemblée et dans
- tout d'un п 0 act O O O Q plus ā nominat eur Ω. 9.1. adm no inis Qι voir démission strateurs; ou at: St **⊢** Ħ nent tut de

FIN DE COPROPRIETE

- décident de mett des copropriéta procédures jugée liquidation de c 20. décident വല Dans le cas où les coproprié tre fin à la copropriété, l'ass aires pourra autoriser toutes es nécessaires afin de procéder ce régime. létaires ssemblée es les r à la
- ce sui. 20. t: }----L'article 4420 dц Code Civil édicte
- u un immeuble établie en vertu du pré au moyen d'un avis qui doit être signé copropropriétaires et être accompagné écrit de toutes les personnes qui déti totalité ou une partie de l'immeuble ou des hypothèques enregistrés. Ce enregistré de la même façon que la copropriété. " tre mis fin à la copropriété vertu du présent chapitre, it être signé par tous les e accompagné du consentement nnes qui détiennent sur la l'immeuble des privilèges egistrés. Cet avis est on que la déclaration de
- Φ пĎ 20 suit: 낟 article 44 2p d d Code \cap ۲. édi .cte

Ω

dans la déc et à la lic pliquent à compter de mentionné à d'échéance " A défa déclaration, le licitation en j t à la liquidati \vdash ω 'artic délai date c de l'enn le 4420 ou mentionné léfaut de , les règles en justice d lation des d l'enregistrement 20 ou à compter ionné à l'article disposition es relatives de biens com droits de co tion contraire ves au partage communs s'ap-le copropriété à <u>က</u> Q e avis date

CHAPITRE 21

INTERVENTION

21.1 Aux présentes intervient:

UKSULE, corp d'épargne et Sainte-Foy, représentée ladite Caisse, ----· cor et porat t de par ם 21.1.1 ation régie e crédit, a numéro 3455 5 Monsieur autorisé ANDRE par la Loi d ayant son siège 5, Boulevard Ne CAISSE aux CHAMPAGNE, fins POPULAIRE des Neilson, des Directeur présentes social ? STE a de H•Dva I

- saire, enregist suivent la date privilège prévu entamer toutes avis de copropri venir 17.9.1.

 à a l'assemblée des coprià de cotisation, percevoir le priétaires, en poursuivre le nt la date d'échéance de les prévu par l'article 4 les procédures pétal ω, etablir le b ee des copropriétaire cs copie du budget au percevoir les r les contribut re le paiement s soixante(60) j de la dette, l e 442k du Code s prévues audit le budget, ic taires, faire et adopté et contributions riement si né jours qui l'avis de Civil et t acticle; n e ces parsou qui de et des 1es
- cess es rece m m 1 a, 6 cett 17.9.1 débourse te fin; 0. **0** 0 étab teni HH tou un S le le Ø comptab: ilit O.
- ರಭರ de banque bancaires de leurs tr. en 17.9.1.7
 en fidéicommis d
 conserver toute
 ransactions band wis dans une ou des toutes les pièces j bancaires; **U.** (3 des inst justif comptes citutions ficatives
- senter de comptabilité par un membre en règle de tion des Comptables Agréés du Québec ou « tre association professionnelle reconnue désignée par l'assemblée de copropriétais senter le rapport annuell le rapport lle des de copropr Сe dernier à priétaires; coproprié onnue qui aura iétaires et p l'assemblée gé iler de ďе les tout As Soc Ø a été pré-géné-.ivr Ta-Ø
- lépens S communes ~+ f---i 7 9. نسر Ø payer les compte ū no 1e S

Ωį

- que sura an par Ö rt T zď. maintenue prescrite p l'assemblé par ée; en Ø 1.10 vigu cett te faire le nécess ur toute couvert déclaration ou ex ire d igée znod Juse 9 en
- まままな parties con tionnement tion et emp fin; ent tel que employer l communes 17 et 7.9.1.11 répa t les parties stipulé dans le personnel H e par exclusives
 la présente
 nécessaire O tenir les de sta-déclara-à cette
- pour toutes l utilisé dans communes; les] 17.9.1.1 parties of sparties 1.12 fournir communes et les exclusives e Te ന 4 l'électr volume (les par parties cicite d'eau
- les parties les locaux (nécessaire. communes ന ന 1... Ø de de 1es même Ω fournir : me que l' copropriét [- 1 e 4 eau chauf ch HOM age aude dans dans jugent
- gestion la coproprié lors de taires Δ'n **|---| ω** • **Q** \vec{x} **ب** ين 1.1. **₽** Ø١ Ø rend: gén lre Ω compte (Ť یں سے $\mathbf{\Phi}$ leur des
- tres d dans TT. act ique les Les seron Œ 7 5 4 ten ins adr es its ses ou de O IK de rapport à coproprié-1 001

ports les pr res so ires et des cré
rts de vote en
s procurations
s soit par les
adresses des m eréanciers hypothécaires, en faveur des créanciers hes soit par les créanciers es copropriétaires, indiques mandataires. es, les s hypothéc ers hypot iquant les trans caires othécas noms Ŋ m. W

.7.10 Attributions et pouvoirs:

Φ ∾ . 0 H S ~ 10.1 admin Out rg rg e les parteurs pouvoirs s peuvent: que J---1 Ø 10 eur

contraires à devront être taires, pour 17.10.1.1 la loi ni à la ratifiés par l régler les obj 1.1 faire les à la présente d ar l'assemblée objets suivant règlements r déclaration c e des copropri nts: non qui

fonctions, tution de t copropriété tous té; rémunératio employés, 17. tion, 1 ied Hed ct 03 • .1.1 la nominatic s devoirs et la tés au service வவந le st ti-La La

pr Pr ONE 4 ற்Ω des assemblée aires et la p proce 17.10. générales gédure de നഗ ces annuell l'épo lles semblé des; et coj rd

taires (parties tenant (la jouis des part tenant compte du la jouissance pais 17.10.1.1.3 la conduite de le la copropriété au bénéfice des copropriévue d'assurer la jouissance complète de xclusives de toutes catégories tout expres du droit de tous les copropriétaires ince paisible de leurs parties exclusives es communes; des des e d'a

tre en vigueur ces modification ou rem moins qu'elle ne so tervalle par une copropriétaires con vigueur que jusqu'à annuelle. reglements et u remise en vigueur ne soit annulée ou rune assemblée générs convoquée à cettorqu'à la pro voquer, modifier rests et chaque ré rigueur d'un règlée ou ratifiée da e générale spéch cette fin, ne shaine assemblée ue révocati règlement, iée dans spéciale sera en générale remetion, in-des

et payer de leur sauvegarde de l' lorsqu'il s'agit excède la somme ils devront êt copropriétaires. somme de ont être de leur de l' s'agit 17.10.3 e c chef les immeuble d ф 17.10. meuble de la e réparation TROIS MILLE autorisés w Tr en cavaux la coj s d'urgence aux en vue d copropriété dont le DOLLARS (par l'asse d'ur 4 0 0 ce, ordonner d'assurer la té. Toutefois, coût total (\$3,000.00), semblée des

tion ba jusqu'à alloué budget יע anc 17.10.4 ancaire pour les fi à concurrence d'un au chapitre des d'de la corr au de empru les fins de urrence d'un quart apitre des dépenses copropriété. runt ter dans une institu leur administration †) du montant annue ordinaires dans 1 itu-ion, inuel

- copropriétaires exclusif d'un e espace 17.10. qui en de G feront la rangement attribuer <u>၂</u> dans demande <u>l</u>e sous-sol premiers l'usage
- propriété les espa extérieur s'il en ou par l'assemblée 17.10.6 louer au profi espaces additionnels de en est décidé ainsi par ablée des copropriétaires. profit stationnement le comparant
- tion ou d'aliénation de parties communes ou titution de droit réel sur une partie commu bail de partie commune ou de partie exclusitenant à la copropriété, à la condition d'dûment autorisés au préalable par l'asse copropriétaires. Toute autorisation émanar semblée des copropriétaires sera établie par trait des minutes de l'assemblée dûment reproduitement l'assemblée dument l'assemblée dument l'assemblée dument l'assemblée dûment l'assemblée d'assemblée dûment l'assemblée dument l'assemblée dument l'assemblée dument l'assemblée d'assemblée dument l'assemblée d'assemblée reproduisant semblée. les décisions parties communum une partie communum une partie exclusive appu de partie exclusive appu à la condition d'avoir alable par l'assemblée alable par l'assemblée d'avoir alable par l'assemblée d'avoir alable par l'assemblée d'assemblée d'a pertinentes dûment tes de commune ou tout par un ex-t certifié, ladite asd'acquisiappar-ir été ée des e l'ascons-
- ou en taires défense, 17.10. même $\omega' \infty$ ester en j l'encontre justice re des en demande coproprié-
- priétaires biens de la moins пп 17.10.9 signes tout contrat ou le la copropriété en au n (1) administrateur, en autant eur, dûment signer document au qu'ils soier' _lu le soient autorisé. des
- mément au priétaires des sonne pour l des élements 17.10.1 ir la gestion, la pestion, la sents communs ou budget adopté .10 contracter avec tou l'entretien et la ré u de parties d'iceux, é par l'assemblée des toute per-réparation x, confor-des coprotoute
- et maintenir fidélité et/ou couvrant les a ployés de la c et/ou les ac administrateurs copropriété. copropr une en 17.10.11 vigueur assurance obtenir une police d'assurance ce responsabilité civile s eux-mêmes et/ou les une
- 17. 11 Responsabilité trateurs Ø 1 immunité des adminis
- O Ω Φ qui 17.11.1 suit: _ article 441n du Code Civil édi Ò
- ses leur Ś modif odifications ayants-droit La déclaration de obligent les co titre universel. copropriété е С С
- 11 eur itre particulier droit. " a、臣 les obligent compter de compter leurs ayants-droi l'enregistrement ct e O
- Ce qui 17.11 suit: N 1 art icl 'n 44lu du Code 0 ΛT édi

+

O

Les administrateurs ne sont pas

ON Ś onnellement contractent res dan pons exer O O j...t. env .ce de Ø leur Ś ct iers fonct 4 avec пБ = H.

17. sui .t H w М article 441 N up င္ပဲ ă e Civ édi q

7

O

sables, en le copropriétair causés par le construction toutes actior le défaut d'ent on des parties c ions récursoires leur ur qualité, ta re qu'à l'égard défaut d'ent des no entretien communes tant des מינד tiers, ou par ou ate 1 sans égar le vice préjudice ães d de respone chaque
dommages
vice de
udice de

sable de nistrateu vicié d'u la suite taires, r venable : ble de toute strateurs ou cié d'une pro suite d'une 17.11.4 Aucun administrateur ne de toute perte ou dépense encourue teurs ou les copropriétaires en rai d'une propriété quelconque qu'ils o te d'une décision de l'assemblée de , pourvu qu'ils aient employé une he et qu'ils aient agi en bon père d encourue père ls ont acquis à des copropriè-ne habileté conrai ne e par aison ont ser les respon-

17.12 Année financière:

propr major premi (31) 17.12.1 A moins que priétaires n'en décide autreme prité, l'année financière de l'année (ler) février d'une année janvier de l'année suivante. oins que l'autrement ère de la c ne année a uivante. copropriété e au trente e Ω ssemblé Ø 4 20 വര du du du un

CHAPITRE 18

L'ASSEMBLEE DES COPROPRIETAIRES

18.1 Catégories d'assemblées:

- une C en 18.1.1 Les assemblée générale t quatre-vingt-cinq copropriétaires annuelle à compte (1985). devront cer de mil teni:
- priéta jorita le pra née, la teurs étaires n'en décide autrement pité, l'assemblée générale annuel premier février et le premier j, à la date et au lien finirs. autrement par un v cale annuelle sera premier juin de u fixés par les l'assemblée sera vote a tenue la même admin Ω. ក ស O copro-Ø .a matraan-
- réunie par le aussi 18.1.3 L'assemblée génér extraordinairement par les ad président de l'assemblée des souvent qu'une telle procédure générale nerale peut administrateu des coproprié re sera jugée teurs ou riétaires ée utile. êtr

18.2 Convocation:

une attr son] liste c ribuées e ou 18. chaque aire. 2 registre montrant haque fraction et administrat le l e nom nombre de v doiven de cenir voix se de

- registre y créanciers attribués a 18.2.2 Ils doi y inscrire les s hypothécaires aux diverses fr doivent res qui (zns et adresses détiennent La même des des liste tous 00
- ration 18.2.3 donnée par par m D Ils doivent y de inscrire vote toute procu-
- ser la cor spéciale a de votes i re ou de l'adresse ment aux 1'a créanciers adresser ciers hypothécaires administrateurs ou s d'adresse enregis convocation inscrit e main de de la aux 8 copropriétaires crits au registre in à main ou sous L a 2 dе cs au registre, par courrier à main ou sous l'huis de la partie exclusive. Ils devro la même façon hécaires à l'ad eurs ou à l' enregistré. Les de administrateurs toute ainsi n une convocation à adresse qu'ils ont l'adresse stipulée assemblée qu¹aux devront devront ront adres générale o détenteurs r ordinai-porte à égale-à tous t donné sur $\frac{0}{2}$
- 18.2.5 Le quer l'assemblée gén ront requis par un o présentant au moins semblée générale des équivaut à une mise étrateurs. 5 Les administrateurs devront con e générale chaque fois qu'ils en un ou plusieurs copropriétaires loins un quart (1/4) des voix à 1' e des copropriétaires. Cette dema mise en demeure adressée aux admin des demande adminisconvol'asre-Se-
- trateurs ainsi emplus de huit (8) ;
 voquer l'assemblée
 par la signature est requise par au
 tous les coproprie oi la m le huit (8) jours, to l'assemblée des signaturs corrected assert (1/4) en démontrant, ette assemblée) des voix de , peut adminis pendant
- l'assemble générale l'indication nion ainsi qu cune des ques si que l'or questions lée. De pl annuelle 18. . 2. 6 des .6 Toute es lieux, l'ordre plus,] e devra soumises du l'ordre ام toujours convocation a date jour (መ′ e et qui du contenir: jour doi - it préciser délibération heure devra മ് | de ciser cha-ration de assemblée contenir la réu-
- ₩ \$ N фì adoption de **.....** ordre du

jour

- O C 18. administrateurs; **N** ŝ N rapport du président et
- ~ H ٦. تا Ü P Н de e ad-
- ministra teur Ø Φ rt. 18.2.6.3 vérificat lieu; N 9 44 rappoi règlement 21' passer ጥ ۳ /ou
- rant Ø A 1-1 œ N g budget rnod 1-4 année sui-

◁

H

ρj

h

er

Ø

|---

V

- œ′ étud ٠.. Φ 13 Œ adopter
- ω Q) Ó٦ électi des admin istra-

Ø, Ð de Ŋ 18.2.6. |---|---0° 7 Û H. 0 lect ļui. . C Q O Ø 0 Ħħ H ٠. Ò. ٠. O n (C) Qι O

18.2.6.8 autres affaires;

18.2.6.9 clôture de l'assemblée

- gnée, le suivants: . cas œ 0 N chéant ~1 La convocation des pièces, Q loit éta ۲Ť Ø Φ> ന 1 (T 13 documents to I
- que Û ល emb ĭ œ٠ Ø es H 77 00 2.7 app Ď· <u>_</u> O٧ Ø **D'** (D m @ % @ tats H m =lanc es comptes;
- lorsque l'assem pour un exercic l'exercice en c 18. assemblée cours est des .2 les pré appelée à s crédits N évisions budgétaires voter les crédits additionnels pour
- tion à la décla criptif de la c partition des c lée à modifier 18.2.7.3 tout projet laration de copropriété, à division de l'immeuble, à charges, lorsque l'assember ces actes; de modifica l'état des l'état de ré lée est appe appe des-
- les lée dev ຂ ລ. ຕ approuver et un marc cont rat marché; 18.2.7.4 les proposé, lorsque conditions e e l'assemblée une transacti senti e est ar tion / appe-ou un iel
- ou règlement à statuer sur compétence; sur lorsque l r une des (X) 2 F-1 -1 7.5 le pr l'assemblée questions c projet de ée générale s qui relèv es en résolution st appelée nt de sa
- cation francs blée s spéciale, doit (8.2.8 être <u>سر</u> تو cinq 8 Pour 1 e envoyée date de J l'assemblée annue e au moins quinz l'assemblée. En jours suffiront. annuelle, quinze (] e. En cas 15 la convo-5) jours d'assem-
- à l'asse les ont vocation taire, tion n'a étant re ont é 18.2.9 Les pissemblée générale ont été signifiées ion régulièrement à n'a pas à être reputée valable qui se partieure de la passion de la pass es procurations ne sont opale qu'à compter du momentées aux administrateurs.
 ent adressée à l'ancien cont à la notification de la recommencée, telle conte quant au nouveau copro ne sont opposable du moment où el urs. La con-ien coproprié-de la muta-e convocation copropriétai-

En cas d'indivision d'une fraction, la convocation peut êtradressée au mandataire commun ou à tout défaut de mandataire commun. Ď 00 ct ٦. ♦ valablemen d'usufrui שיוד וד

18.3 Tenue des assemblées générales:

tel end roit de 1 8 dans le district dans le des cop ct de Québec, copropriétaires générale SO que ou réunit Tes es a Ld d'e

H מ מ m. s s trate ée, ~ Ø pour ou es 7 C മാറ്റ るくび ਰਸ 0 0 mz; nde II 6 9 7 r a **j....** ĸ ο Ø qui convo)quent

- nuello vice-| teurs rempl: person ırs, lplir sonne pr i résid leur ces les de lent et un secréta s conjoints et leur s fonctions; rien ce remplir plusieurs ent copropr ω するよ CT Di Q) aires éliro secrétairo et leurs p de et leurs prépo rien cependant 'ass mandats ront emb1 Ø épos пn DI Le Õ successifs 30 S n'empêche une Q énér ésid énéral ésiden admin e it, ra an nn
- lig suf dev pré 18.
 igible qui a
 uffrages. I
 evra avoir 1
 résident et aura re En cas lieu. I Ψ ω secrétaire s 40 H Sera élue pr ecueilli le d'égalité, successivement 10 ධ ල résident plus gi une noi même grand I pour рe nombre uce élection
- sident taire ration extra certi on my has Hot is it e co au co au cas L le les 8 .3.4 Le vic s d'absence le procès-ve assemblée e be cop SO i e (C) verbal 0 Ę ou d extra en vincapacité.

 ou minute des certifie des résident peut aits de procèr ψ, brocesdes Ø ā Ęė Õ copies _O également erbal. e le pré-secré-délibé-
- jusqu D' leur 18 s.b Ces officiers remplacement. restent en fonction
- ST ıaque T O 4 Vot 0.0 4 le D) Its feuill le-ci unit P αe F ∞ ind S S ndique le nombre l'identité de l sa présence ou est certifiée p l'assemblée pou S Ť e par |-- ø abs une feuil de votes électeur le faire ence feuil votes président e partie « w' le de présence attribués à disposant de l'assemblée. Φ ord] e đe
- partie exclusive mandataire qui per tre signée par eu désignation d'un avoir lieu chaque droit dans une fra y ait usufruit et téose ou autro sieurs tutell Φ individus et un mandataire chaque fois que plu une fraction de la ruit et nue curatelle Les doiv.
 peut ?
 eux mode S C ue proprié de posses corporati cor ivent être suff copront ê plus d'une personne la copropriété, soit priété, substitution, e ssession en faveur de cations et dans les ca tre tre comme pr unique lus d'une d'e étai eprésent entre en re eux. [
 procurati
 e doit é es En nd par ⋖ également noi ល un emphy-Ω S a un qu'il d'une seul 10 Fa t-

18.4 Voix et majorité et quorum:

- cun des dispose exclusiv copropri des vote ve contre * ·l Dans] Ø es s gui laquel sont le son Hes es ou assemblées générales nautre détenteur de nt attribués à la p son titre est enregist par votes partie cha
- tented d'une admina avant teur de votes p ne procuration inistrateurs au nt l'assemble. 9 2 peut fai Tout mo gén te nommer ce par ins quaranteopriét écri nn mandata 7 et hui doi רד כד ou sign ce au m Lgnifiée (48 Φ heures moyen aux de e

prié sod te Vo \vdash \vdash \vdash \vdash t o o o H ion a or o Φ 'n un D. IT ന O> ∞ les épos de ű pour de la de la 4 constitución constitución constitución continuidad continuidad continuidad continuidad constitución constituc cisions
à l'ass luo sent Ц par 51%) s son O it pr lée, lécla les Le de m m dét. O' Ω ses य द O · O ent S Ø O. Zni ወ֊ወ eur de ma D in CO 30 cin-man-orité

ಬಬಬ sig soi lep E H O O 0 0 une ormé o l'hei $\Omega_{\mathbf{i}}$ Raa e lus embl un nu Au Lé de icune le gén lélai pour ው እ найы 0 0 D H Pir Ωį င် ဝန် D'0 ixan mo ns lte Out of the contract of the con r on on or êt le jun quori minuti ion. O ρi es Ħ

té, la si endro deva ישים ע an TO TO 4 מ עם דה ine s ď Не ns Tqi CL D ée s ivan lonné sei vante is sera ite, D. par et i Ö alor: Le 2 9 pré വ വവ വ D: $\mu \mu$ même heure (
quarante-huit
ésident on Q L а П Ø évu n, nêm ar рa ecr ርተ ሙ ct j...l. 4 ∞ W 2 jour au 1 3) hei con O taire pré-nsta-c de même

H CT D ΩΩ CT CO CD on אינם - HO र्थ ध्व रा er se f orm emb Fu Do H Din ው · ው Si à les per , soit putées en pers Ge. rt Ω ajournement, s convoquées rsonne soit r le quorum. (i) 😽 pa H H Д guor guor jorum

traînés par l
n'incombent q
ces coproprié
prennent part
votes proport
décision pris
vaient droit
sants. 1'exé qu'à cétair tt au CL CD tionnel a se liera de vote vote, (se r Cert Crt Lo ユア・ス rsque ion de tains tous même chacun a particus us les o 0, Q Φ les la des étent n ayant un icipation aux copropriétair non présents frai déci copr teur rdo. to to ابل. qu. ion řié de t B Ω ires leur Φ re nombre frais. res qui et op ğ O ល 🤜 5 -oddo se vo O VO ユロ O L de se ll
oblice et ce blée tous d'un fié cour igeront tous les décis seux qui n'auront pas été des copropriétaires. I les copropriétaires pré extrait du procès-verba par le secrétaire qui rier recommandé ou de ma ത് ശ -verbal qui le de mair cisions re oriétaires été repré Elles s présents main leur leur ser main réguliènes même résentés seront ou non au l'assemblée sera adressé main sur récép m 1 em Le not a, s. E. opposa 1 ass sé par épissé. prises
oosants
assemlées à
moyen
certi-

res aus (C) 🛰 Ó D. Ω rt 0000 日七十日 ten. not not Dans l de votes s tification aux coprop sont ser prié , 1 2 cas où représ a adres taires les sent ssée P opropri s par r aux m ropriétaires ar mandataires mandataires détenteurs D. cair S S

I assemblée.
pris et que
avant c moi pré vot 001 ou den 2 ተወ + B の で に い les, de de dé 5 tout voscrutin l'assem j⊸ (Ω procu ٥ ci le ıtin secı ssemblée cocureur (O ion e secret 40 n te ct መንመ መ soit vote se soi pr mblées prendr t soit vit par résent est annonc personnell main levée a réclamé par la nnoncée, dra den pro iéral à m lamé dét es ai levée
oit par
tenteur
illement
aura J La ra été suite, ésident

Lorsqu'un vote aura été pris et que

du vote, la l'assemblée le résultat presi siden décision et elle vote assemblée sera r lée aura a entrée réputée annoncé dans les "prima les minutes facie" ê <u>⊢</u>e sultat être

dent de **⊢** assemblée 댐 ouir လ d. 'égalité d'un voi ĒΦ des s voix, le prési-prépondérant.

18.5 Dispositions communes:

- meu: pri dée DIN CT D Ø١ 18.5.1 Les notifica prévues par la présente sont valablement faites ations et mise déclaration s par lettre mise de S en de-
- meure contr Ø 18.5.2 de peuvent aussi e récépissé. U N ř. ř s notificat valablement ions et mis résulter d ~ D une Ø ۳ţ 3 de-
- ∞ S Vote des détenteurs de c éancie votes: n hypo ct in é G Ø Ξ. н ሰተ
- contient hypothéca quand le droit, le t une stipulation transport caire le droit de vote à le créancier hypothécaire les dispositions suivantes 18. .6.1 Lors stipulati rsqu' tion t de disposit sportant tout voudra s'appli udra exercer appliqueront: ion à u on d'un acte un créancier assemblée et a exercer ce
- cevront et de droit d créancier tion; de de 18.6.1.1
 enregistreront a
 e vote et toute p
 de même que toute les administrateurs au régistre tout tran procuration donnée pa e révocation de pro transport
 par le
 procurare-
- vront considére tenteur de vote cevoir les avis senter à une as sans préjudice recevoir tous a et avis de t considérer ur de votes r les avis d 18.6.1.2 à compter de la s de transport, les administrat dérer le créancier hypothécaire c votes en ce qui concerne son droi avis des assemblées, de se fair e assemblée et de convoquer une a avis | et ée et de droits rapports oncerne son droit de re-es, de se faire repré-convoquer une assemblée, des copropriétaires de ire comme droit de at rec ±q9 S deion
- quarante-huit cier hypothéc procuration d droit de vote othécaire a ion donnée vote: aux e s'il ώ heures 6.1.3 1.3 un avis écr res sera expédié administrateurs l veut utiliser par le crec révoquant r lui-même rit ĸ d'au creanmoins <u>щ</u> Ф 0
- to Qu lans on droit e me sur Œ œ ற் த 1.4 cré ancier avis vis pourra hypothécaire exercera indiquer

18.7 Décisions extraordinaires:

- Ω Ō nb ٠. sui 4 -1 -Ø 1"5 \mathcal{C} L. 0 4 2 F ď Cod ā C ⋖ Ò. e
- D $\Omega_{\mathbf{i}}$ au moins = \vdash a Z ΠO peuvent être noitié $(\frac{1}{2})$ de des prise copropr W. que 30 à Œ 20 ie

de le 'n C S ... ーョ landa Ωı es 7 voix ťΩ re Le zd. résent. décis ant a au u moins les concernant: troi ល

ceux Ω Ω <u>_____</u> i) éna les ion partiel d'acquisiti elle des par sition partie immobili D. (Q 13 - D Φ

(+

- copropriété , de 20 __ n D D plan modification plan qui 1'a qui accompagne; de ည (၁) déclaration de
- agr ain and lissement que la ré ۰ les travaux t ou améliorat répartition du du comportion del ctant de c parties commune ces travaux; on
- Ω Ω Ø Q e S iv) sinist la cre; reconstruction ou \vdash ထ Ц éparation 9
- de Cl ന ന part 441x والسال d L e S exclusives Code Civil. dans Ωī le le nation cas p prévu O; d'acquis par l'a arti-<u>⊢.</u> ion
- Ω 0 TP. ٠. 18. 7, N L'art μ. cle .<u>₽</u> N Ω du Cod 0 Ci. 4 1 édict D
- blée des cop priétaire, à priété, une fraction, à sa fraction "Nonobstant copropriétaires ne e, à l'encontre de l une modification à la destination oi don ou à l'usacc e la c à la v on des qu'il ne l'article 442f, l'
 peut imposer à un
 a déclaration de
 la valeur relative
 des parties exclusiv **ļ...** de : coproе С С С 0

9 qui 18. suit: ~1 ŝ 1 article 442h d u Code Civil édict 0

l'unanimité, destination 44 Les copropriétaires changer directement ou de l'immeuble. ne peuvent, sauf indirectement ש מי בי

cid de ider rvation immeuble. Ils n 'aliénation on est néces meuble. " ls ne peuvent ion des partic écessaire au 1 es S respect sauf à l'u Ø ω Ω n D H unanimité, dé-dont la con-la destination

Ω Ö gu i suit: г art Ġ 'n ٨ 4 2 n Ω **...** ဂ္ပ Ω_{i} 0 0 ---ውነ dict

une entite position o municipal မ်ာ့ တူ ဖွဲ့ "Chaque fraction didistincte pour fins d'entre taxes et cotisations, et scolaires. 1'immeubl
évaluation e
y compris l Het He Ω forme d'im-taxes

cause lors Les administrateurs : toute contestation e de l'évaluation d de e do en en justice paragraph sa fraction. mis par sim en en

créanci cisions sentes; mation o en rien éanciers prises par ı cependant,le ou l'irrégular la validité d 18.7.5 Les hypothécaires ar l'asse 18. Les administrateurs informer caires inscrits au registre l'assemblée conformément a le défaut, l'insuffisance cularité à ce propos n'afferire des actes meront les re des dé-aux pré-e d'infor-ffecteront tes qui en

découlent.

CHAPITRE 19

ADMINISTRATION ET REGLES GENERALES

- dispos médier avoir des i la colles part munes, de co dispositions pertes, possession communes dommages. copropriété ou d rs préposés ou t administrateurs tie exclusive o inspections les, d'effec donné ω′ dont iont un correction exclusive, et ce, er corriger toute sit ons de toute police oute situation qu effectuer administrateurs ou des parties ou toutes perso ou toute portion copropriétaire a ve, et ce. en parties com des réparat qui parations aux pituation qui vice d'assurance personnes aut droit d'entrer communes, pourrait dans de tout tous 1e la d'ajuster
 x parties
 violerait
 et de |-- autor des usage copropriété, torisées par assureur temps dans causer parties e e toute après faire COM des re-des les Ó١
- avis, u qui pourra pertes à l parties con lesquelles personne pétence p admini: dans to sage qui exclusif d 19.2 nistrate toute | dans inod communes autorisée par our déterminer partie le but propriété. nes ou portion d n copropriétaire dans le but de ou exclusive e de réparer ou portion c cas d Les Jes de ces dommages ü er la partie e des parties re détient un administrateur administrateurs a un état d'urgence en r la corriger derniers <u>0</u> occasionner temps toute exclusive, communes ranod ro no situation la com-existe. o ct ρj <u>اسر</u> (2) entrer toute sans des zuz les

exclusive, aient été p pourra poit phe per réclamation Si un resonnellement présent partie exclusive dans le 19.2 ci-dessus, l'ad ¥ entrer prises pourvu なって endre la suite sans que dans un des cas l'administrateur ġ 8 (9) copropr de c rendre coupable opropriété resp pour cette copropriétaire dans
... paragrale préposé
... le préposé
... le de quoi que
... responsable d'...
précautions ' n'était nécessaires d'une partie pas dans que O D

trateurs tés pour surveilla faire * 01 leurs 00 Les droits eurs préposés n naître une re ou l'entretien its ici accordés au és ne peuvent être e responsabilité qu ien des parties exc exclusives quant aux interpr

- exc pour addi rant auss les exclusive, lus itôt frai administrateurs ra changer tionnelle des aux ive 'n. une administrateurs. parties ou a`à ďu clef pour chac copropriétaire clef moins sur sur exclusives Une une une porte do une partie in d'utiliser æ clef de chacune 0 fournir ermett donnant ac intérieure sera Aucun ne placera une de remise ant ces aux serrure mise par le dé copropriétaire acc I'accès propriétaire ne ra une serrure ccès à sa partie e de sa partie rure fournie par administrateurs serrures; ceci décla-
- Tous les copropriétaires

présent

q e Hit quant à communes vigueur. 10 la a rg nu nu: es O leurs sente l'ut , ut j.... rs locataires, invités seront déclaration des tout règlement rt rt no soumis a part de Φ Ø memb aux 3 exclusives copropriété de disposituamendeme fa-lons onts et

Jon Je cons
Le nouveau l
Lispositions de
que présentem
pourront v
gueur. ou toutes ssion d'un e constitu ement être Toute aliénati
toutes autres dispos
on d'un bail ou l'occ
onstituera une entent
au preneur s'engage à
s de la déclaration d
ement établie et tous
être apportés et des tous ntion volontaire ou jupositions, le transfert
poccupation d'une partie
ente en vertu de laquelpà respecter toutes les
n de copropriété telle
pus les amendements qui
les règlements en vidе

- à la prés sible de tout ou p présente validité les autre comme jamai autre me si 19 oré de existé. 0.0 שי sente sorte declar <u>၂</u> ခ des 8 te déclaration te que l'inviè de d'une ou laration n'a larations tipulations stipulations Chacune laration laration n n'affectera d'a clauses et, en un ions continueront tion invalide ou i lon lval l de aff sera idité des Ç, cons ou ieur a d consid nn سا inval itions confiderée comma mise de clauses aucune de tel ns contenues
 e comme divie comme divise de côté en
 auses de la
 ne façon la
 l cas, toutes
 s'appliquer
 lidée n'avait
- dès pro tions o priété renonci 19.6 procédures ਹੈ. ਹਵਾਜ਼ ਹਵਾਜ਼ contenues ses W Le défaut pour assurer s à la présent amendements ne ne de Je le prendre immé le respect de déclaration d ne constituera immédiatemer de disposi de. pas une F- 7
- contiendr cette der flit entr présente dée, les dée, les mendée la tiendrait te derniè cnière pro ce certain déclarat 32 6‡ Au cas où la prénit des dispositions non conière prévaudra; au cas où certaines stipulations coléclaration et dans toute estipulations énoncées à la plus récente prévaudront. n conformes contenues da e déclaration la déclarati esent aur ß a L D) ̈́Ξ, dans n ament La tion loi, con-<u>입</u>
- donnant ci-haut chaque dét créancier qui pou préposi par con traire taire prés est tout re à l'adresse i pourrait être i ropriétaire; tel que détenteur O ourr Ourr personne : se contre ourrièr ord indiqué H Ċ tenteur de vo hypothécaire n avis aux per claration sera versonnellement a ine raisonnable stre récépissé; ordinaire à mola présente décresse in Ď a moi a moi inscrite ou indiquée au el avis de le ve votes. Tout cre pourra change x administrateu devr wertu signifié de de sa famille ou i il peut aussi être e moins de stipulation éclaration, à tout copro a ou à toute autient levre valab a J sigible cablement copropri ger son a eurs de ad coproprie eion ہر سر a resse s par remis 0 1 1 à son envoyé Q e oriea 0 ရှိ ရှိ מין מ
- 19. de co enr eg Ce T's t ተወ déclarati ion λď endr O H 17 Ð ct

en ver interpolissicript disporting.
disporting.
disporting.
disporting.
disporting.
disporting. mais s etre fa etre fa jour no comples text of contract of the state of the pur non ferié s our non ferié s omplissement d' it reporté le j ilin comprend l Extend à plusie etend à plusie pur même espèce cu the extension. D sog on, ique a pr faite, saite, délai sement ions ances 7.0 Quelque sition, our ur à tout s suivant leur véritables sens, esprit
elque soit le temps du verbe employé dans
ion, cette disposition est tenue pour être
à toutes les époques et dans toutes les
èes où elle peut s'appliquer. Chaque
es où elle peut s'appliquer. Chaque
est prescrit qu'une chose "sera" faite ou "pe
ite, l'obligation de l'accomplir est abso
il est dit qu'une chose "pourra" ou
il est dit qu'une chose "pourra" ou
il est facultatif de l'accomplir ou
il est facultatif de l'accomplir ou
il est facultatif de l'accomplir ou
il est pour l'accomplissement d'une cl
sement d'une chose est un jour férié, le
orté le jour non férié suivant. Le genre l'indique le contraire. Le nombre singu
à plusieurs personnes ou à plusieurs ch
espèce chaque fois que le contexte se prè
xtension. Le droit de nomination à un p en nte la ion compor Jalantation Jaration Jaration Jaration Jaration Jaration Jaration Jaration Jarat leur vérit soit le temps dontte disposition le peut s'applit t qu'une chosfigation de l'aru'une chosfigation de l'aru'u son réambules bjet et l 4 D വ O on ou déclaratilibérale ot l'exé itabl ᅜᆠᅮᇧ que de rat cale xéc Le nombre so de le le contexte se nomination à u destitution. qui a on egl do ie et hague em it as Ω O T'I 700 Ø genre Ø E OND O ĵ. espri estri etr singul: cs chos se prête Ø Ø Ţ. 1. នួ accom chose squ'au l'ac-ဗ္ mas contout CT DY nn O O s n o · > = < i con interpretation 0 0 b,0

- prés mine excl nés. ront exc tra ece xcl a۷ construc

 ves selon le

 A cet effet

 également >

 sives

 ix d su. ss: en us accès part vend ion t, les pla Nono ue -Φ Ø S יעם ayant ြုမှ ျပြု ans Ø tout immeuble communes 7 ant l'enregres per parties is et devis (
 yants-droit (
 rute heure Q Q anod même aux r parachev pourra fa s commune ci-haut du déclar μ. Ø t'r iaut léclar O D CT men ant 4 () Julpart er Φ ന 0 (T · (D ionla er-ou au-0 0 C ໝ ໝ
- app siv ው ው (D che e f in R jou non 19. tou enne r ar S CT 1ven 0 N l'e vi anc i t S idue Θ o × T **.....** (Ω ier te et L rac Tant o rs autre lrr le O que ons Φ Ω D יס ב ש ימינר ש ימינר ש tout à le de la cu tiliser l parties co l'intér copropr compar coproprié r les part communes oproj les j nu H eur ant ₩· (D đe aux H 0 と下った日 _ & es droi aur qu. نثو exc gui -- D t's Das Lui Se, ble OHO. CHILD .-
- Pour crement de la première la première la première la première la première la première la communes incluant un fresponsables de tor copropriété er la ssemblée or assemblée or décl. premiers d'opérati un fonds us défici ant à] de nuelle. er assembi <u>၂</u> tous ġ ion Ø pér de ts Ω neuf admin лd **Ω**: Φ rése blée uf minis couvran réserve d'e dat Ch 4 4 ec e1 en ă e erve e exploi aque teme s dé CT à courinte décla décla générale cent qua istrateur H 5 et it Ω cale quat teurs opro Lat Ω. ۲, М; О. ω. annu tre la linn et annuelle e-vingt-devront depenses seront de la oremière nièr air

sous numéro DONT ACTE FAIT ET dix mille neuf cent r PASSE ָרָ שִּי**ְ** à Québec, un (10,92)

des minutes a d notaire soussigné.

lesdits notaire EN FOI DE QUOI, intervenants signent avec soussigné, lecture faite. le et déclarant en présence et du

SIGNE LES CONSTRUCTIONS R. ET D. PERREAULT INC. Par: RENALD JACQUES JACQUES

" CAISSE POPULAIRE DE STE-URSULE Par: ANDRE CHAMPAGNE

SIGNE "

SIGNE CLAUDE ROBITAILLE, Notaire

COPIE CONFORME ω, La . minute demeurée en mon étude

